
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 août 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 août 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. »

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite dédier une minute de silence à l'ancien maire de Verdun, de 1985 à 1993, M. Raymond Savard, décédé le 20 juillet dernier. M. Savard a grandement contribué à façonner le Verdun d'aujourd'hui et a notamment été un grand défenseur de la protection des berges, mentionne Mme Miron. Elle enchaîne en soulignant qu'on lui doit notamment le dépôt du premier Plan d'urbanisme de Verdun. Au nom des collègues et en son nom personnel, la présidente du conseil offre toutes ses sympathies à la famille de M. Savard, à ses proches et aux concitoyens verdunois.

Aussi, la présidente du conseil exprime le souhait qu'une pensée toute particulière soit adressée au peuple afghan qui vit actuellement de grands bouleversements et qui a besoin de la solidarité des Montréalaises et des Montréalais.

La présidente demande un moment de recueillement.

Par la suite, la présidente du conseil souhaite la bienvenue pour la reprise du conseil municipal après la pause estivale. Elle espère que tous ont pu profiter de cette période pour se reposer, explorer les belles régions du Québec et apprécier l'été à Montréal, mais aussi faire le plein d'énergie pour la rentrée.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, poursuit en expliquant la situation à huis clos qui perdure pour les assemblées. Elle comprend qu'il s'agit des deux dernières assemblées avant les élections, et pour certains membres, du dernier de leur carrière d'élu-e. À cet effet, elle informe les membres du conseil que face à l'évolution de la situation sanitaire, l'augmentation du nombre de cas et l'avis du

Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), il a été décidé de maintenir la tenue du conseil municipal en mode virtuel. Elle a rencontré les leaders et ensemble, ils ont étudié différents scénarios. La présidente précise aussi que l'envie de se retrouver pour une dernière fois était bien présente. Elle explique qu'aucune autre avenue ne peut être envisagée à ce stade-ci mais que la situation est suivie de près.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, mentionne également qu'elle a rencontré les membres de la Commission de la présidence la semaine dernière et qu'elle tient à souligner leur travail, leur dévouement et tout le plaisir qu'elle a à collaborer avec chacun d'entre eux. La présidente nomme les membres de cette Commission : Mme Chantal Rossi, vice-présidente, M. François Limoges, vice-président, Mme Andrée Hénault, M. Aref Salem, Mme Lise Zarac, Mme Marianne Giguère, Mme Marie-Josée Parent, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen et M. Sterling Downey; elle les remercie chaleureusement.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, dresse une liste des célébrations internationales du mois d'août et des anniversaires des élu.es pour les mois de juillet et d'août :

Célébrations internationales du mois d'août

- 1^{er} août : Semaine Mondiale de l'allaitement maternel
- 7 août : Journée Internationale de l'éducation
- 9 août : Journée internationale des peuples autochtones
- 12 août : Journée Internationale de la jeunesse
- 19 août : Journée mondiale de l'aide humanitaire
- 21 août : Journée Internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme
- 30 août : Journée Internationale des personnes disparues

Anniversaires des élu.es des mois de juillet et d'août

- 3 juillet : Luis Miranda
- 5 juillet : Émilie Thuillier
- 6 juillet : Rosannie Filato
- 24 juillet : Micheline Rouleau
- 30 juillet : Peter McQueen
- 15 août : Manon Barbe
- 20 août : Karine Boivin Roy
- 22 août : Lise Zarac
- 25 août : Alan DeSousa

La présidente remercie les membres du conseil pour leur attention et souhaite une bonne séance à tous et à toutes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Candidature de M. Will Prosper – Demande des justifications sur le fait de conserver M. Prosper au sein des rangs de Projet Montréal à la suite des informations révélées sur le passé de ce dernier et aimerait savoir comment les Montréalais et Montréalaises peuvent lui faire confiance / Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Est-ce que Projet Montréal est un parti progressiste?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges qui précise que puisque Mme Boivin-Roy a émis un commentaire en guise de deuxième question, la mairesse peut se prévaloir de son temps de parole par la suite. Après vérification auprès du greffier, la présidente du conseil acquiesce et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	M. Will Prosper à titre de candidat à la mairie de Montréal-Nord et ses opinions sur le financement du Service de police de la Ville de Montréal – Est-ce que le message de M. Prosper est celui que les Montréalais et les Montréalaises attendent de la part des élus? / Questionne la réponse de Mme Bourgeois et la nomination de M. Prosper
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Aimerait connaître les solutions concrètes émanant de la cellule de développement immobilier créée il y a sept mois et ses bénéfices pour le développement économique de Montréal / Commentaires sur la réponse donnée
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Enjeu concernant la lutte aux gangs de rue et les effectifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Aimerait savoir pourquoi il y a moins d'effectifs au SPVM pour contrer notamment l'enjeu des gangs de rue / Commente les délais pour combler le besoin d'effectifs au SPVM et demande également des justifications sur les actions posées ces dernières années à ce sujet
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Renouvellement de l'article 85.5 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> et entente avec le Service du matériel roulant et ateliers – Aimerait une rencontre d'information technique pour les arrondissements à ce sujet /

À 13 h 37,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Aimerait connaître la date de cette prochaine rencontre
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Pourquoi la réouverture de la rue du Réseau express vélo (REV) après les travaux pour le changement des entrées de service en plomb / Questionne la planification des travaux et la sécurité des cyclistes
M. Marvin Rotrand	M. Éric Alan Caldwell	Prolongement du boulevard Cavendish – Demande des justifications sur les délais dans ce dossier à la suite de la motion adoptée à l'unanimité cette année / Pouvez-vous présenter au prochain conseil municipal tous les documents concernant ce projet (Avis du Bureau des audiences publiques sur l'environnement, etc.)

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 50.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0817

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 août 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 65.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM21 0818

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 août 2021 émis par le greffier.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante qui désire apporter une précision concernant le procès-verbal du conseil municipal du 14 juin. La mairesse de Montréal indique qu'elle était absente à la séance du 15 juin, à 19 h, mais les membres de son équipe n'ont pas déconnecté son lien Zoom de la rencontre virtuelle à ce moment-là.

Par ailleurs, bien qu'elle n'ait pas été présente au point 20.21 de l'ordre du jour du conseil municipal du 14 juin 2021, elle souhaite déclarer son intérêt à l'égard de ce point.

La présidente du conseil la remercie pour son intervention et cède la parole respectivement au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui soulèvent une question de règlement en souhaitant des éclaircissements sur les corrections qui seront apportées au procès-verbal.

La présidente du conseil mentionne que la correction au procès-verbal (absence indiquée) a été prise en note par le greffier et qu'elle sera traitée selon la procédure usuelle. La déclaration d'intérêt sera inscrite au procès-verbal de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021

CM21 0819

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse » et ses 16 recommandations

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse » et ses 16 recommandations, et le conseil en prend acte.

04.04 1214320009

CM21 0820

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'Administration à la suite de l'examen public du document intitulé « Perspectives budgétaires 2022 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'Administration à la suite de l'examen public du document intitulé « Perspectives budgétaires 2022 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, de remplacer ou d'expliquer le terme « chutzpah » utilisé lors de son intervention. M. Perez donne une définition du mot « chutzpah » pour le bénéfice des membres du conseil. Mme Miron le remercie.

Le débat se poursuit.

04.05 1219163003

CM21 0821

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général sur le rapport concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général sur le rapport concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1219163005

CM21 0822

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le rapport intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le rapport intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) », et le conseil en prend acte.

04.07 1219163004

CM21 0823

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur le rapport sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur le rapport sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets, et le conseil en prend acte.

04.08 1219163006

CM21 0824

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.09 1219163007

CM21 0825**Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission des finances et de l'administration portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission des finances et de l'administration portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole et soulève une question de privilège en demandant que le terme « amnésique » soit retiré de l'intervention du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais. Mme Miron demande à M. Dorais de le remplacer; ce dernier acquiesce et précise « qu'il ne comprend pas pourquoi M. DeSousa ne se souvient pas ».

04.10 1219163002

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA21 170178 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Ville de Manille
- 5.02 Résolution CA21 13 0149 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion demandant au Service de police de la Ville de Montréal de combler les postes de policiers vacants au poste de quartier 42
- 5.03 Résolution CA21 12190 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander au comité exécutif de donner suite au rapport de l'audit de performance financière et de conformité du Vérificateur général, de revoir la dotation octroyée à l'arrondissement et d'informer l'arrondissement d'Anjou des mesures qui seront prises par la ville centre ainsi que des délais applicables

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt d'une réponse de Mme Bourgeois à M. Marvin Rotrand concernant l'utilisation de gaz lacrymogène et sur le port de caméras portatives par les policiers du SPVM

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse de M. Dorais à M. Marvin Rotrand concernant les frais de représentation de Mme Sue Montgomery

Par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- Dépôt d'une réponse de Mme Lavigne Lalonde à Mme Chantal Rossi concernant le point 20.17 du conseil municipal du 14 juin 2021 – Approuver un projet d'avenant no 4 en application de la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc.
-

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 juin 2021
-

CM21 0826

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) intitulé « Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal. Assurer une gouvernance responsable, juste et inclusive » et des 15 recommandations émises à ce sujet

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis intitulé « Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal. Assurer une gouvernance responsable, juste et inclusive » et des 15 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1217181006

CM21 0827

Dépôt de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) intitulé « Les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux de vie inclusifs » et des 10 recommandations émises à ce sujet

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) intitulé « Les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux de vie inclusifs » ainsi que les 10 recommandations émises à ce sujet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1218215003

CM21 0828

Dépôt du bilan annuel 2020 de l'escouade chantier

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 de l'escouade chantier, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1217815001

CM21 0829

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal - Projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal – Projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052, et le conseil en prend acte.

07.05 1211079006

CM21 0830

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site Louvain Est - Projets de règlement P-04-047-219 et P-21-008

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site Louvain Est – Projets de règlements P-04-047-219 et P-21-008, et le conseil en prend acte.

07.06 1211079008

CM21 0831

Dépôt du plan stratégique 2021-2024 de la Commission de la fonction publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Plan stratégique 2021-2024 de la Commission de la fonction publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.07 1216713001

CM21 0832

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Projet immobilier La Baie - Projets de règlement P-04-047-221 et P-21-014

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier La Baie – Projets de règlement P-04-047-221 et P-21-014, et le conseil en prend acte.

07.08 1211079007

CM21 0833**Dépôt du Bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan 2020 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.09 1212937005

CM21 0834**Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de vacance au poste de conseiller de la ville du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

07.10

Point 7.11 - Dépôt d'un document intitulé « État des finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et indique que le comité plénier aura lieu le mardi 24 août 2021, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des membres, qu'il sera d'une durée de 60 minutes et que le temps de parole sera réparti au prorata du nombre de sièges pour chacune des formations politiques.

À 15 h 11, le leader de la majorité reporte l'étude du point 7.11 à une phase ultérieure du conseil.

CM21 0835**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : « Étude du Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations »**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé : « Étude du Rapport sur les divers contrats octroyés à l'entreprise 11073192 Canada inc. et à l'implication dans la passation et l'exécution de ceux-ci d'une personne inadmissible aux contrats publics (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

08.01

CM21 0836**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : « Étude du Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 »**

Le conseiller Richard Deschamps, à titre de président, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : « Étude du Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 19, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

08.02

CM21 0837

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé : « Consultation publique sur le Cadre d'intervention en reconnaissance : rapport et recommandations »

La conseillère Anne-Marie Sigouin, à titre de présidente, dépose le rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé : « Consultation publique sur le Cadre d'intervention en reconnaissance : rapport et recommandations », comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM21 0838

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, contre le racisme, contre les préjugés, contre les discriminations raciales et contre les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite négrière et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu que la population montréalaise se mobilise en grand nombre pour défendre les droits et la vie des personnes noires et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, l'administration a reconnu l'existence du problème, s'est engagée à agir pour le combattre et à implanter l'ensemble des recommandations de l'OCPM;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée à ce que les personnes noires soient mieux représentées à la Ville et soient incluses à tous les niveaux de la fonction publique montréalaise, qu'elles soient en sécurité et qu'elles puissent vivre dignement et s'épanouir pleinement;

Attendu que la diversité constitue une force vive qui enrichit la ville à tous points de vue, qu'elle fait partie de notre histoire, de notre identité et du développement de la ville, et qu'il faut la reconnaître et la chérir;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Marvin Rotrand
M. Josué Corvil
M. Éric Alan Caldwell
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà
M. Sterling Downey
Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- soit solidaire avec les communautés noires et souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2- accélère ses efforts en matière de sensibilisation, d'inclusion, et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités;
- 3- salue la Ligue des Noirs du Québec qui a souligné cette journée grâce à un événement en ligne qui s'est déroulé sous le thème « Connaître notre histoire pour lutter contre le racisme », et qui a accompli un travail immense afin de faire reconnaître la Commémoration de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition auprès des différents paliers de gouvernement.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. En solidarité et par amitié avec la Communauté internationale, la mairesse souhaite que la Ville de Montréal souligne cette journée en rendant hommage aux 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont souffert ou qui sont morts à cause du système esclavagiste sur une période de 400 ans. Cette journée de souvenir est la façon de crier haut et fort que la bataille pour la dignité humaine, le respect des droits de la personne et les injustices doit se poursuivre. Elle ajoute que c'est également un moment de réflexion sur les conséquences et les leçons de l'importance de combattre toute les formes de servitude, de racisme et de discrimination systémique; et que ce combat doit demeurer au cœur de nos priorités. En terminant, la mairesse de Montréal remercie tous les groupes et organismes qui luttent à combattre le racisme au quotidien ainsi que celles et ceux qui soulignent cette Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition et particulièrement, La ligue des Noirs pour l'immense travail accompli. La mairesse de Montréal encourage tous les membres du conseil à voter pour cette Déclaration.

À 15 h 46, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède respectivement la parole aux conseillers Marvin Rotrand et Josué Corvil.

M. Marvin Rotrand prend la parole et demande à ce que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration. M. Rotrand mentionne notamment que le travail de M. Dan Philip, qui est une figure emblématique de la Ligue des Noirs du Québec, a contribué à faire de cette journée de commémoration une réalité. M. Philip a lutté pour faire reconnaître le travail des noirs dans plusieurs sphères économiques de la métropole. M. Rotrand poursuit et remercie la conseillère Madga Popeanu, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et le conseiller Sterling Downey pour leurs présences à la dernière rencontre de la Ligue des Noirs qui commémorait cette journée via zoom. À ce sujet, il souligne le discours éloquent du ministre provincial, M. Benoit Charest. Il termine en faisant la lecture d'une motion, déposée par le député fédéral, M. Majid Jowhari, sur la « Journée de l'émancipation », faisant état de la reconnaissance de l'abolition de l'esclavage par le gouvernement britannique, et qui a été adoptée par le Parlement canadien. M. Rotrand invite la prochaine Administration à commémorer les dates du 1^{er} et 23 août car les deux dates sont importantes.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Josué Corvil prend à son tour la parole pour souligner entre autres un des pans les plus tristes de l'histoire de l'humanité, soit celui de la traite négrière qui consistait en un honteux commerce humain dont ont été victimes plus de 15 millions de personnes. Ce commerce qui ne tenait nullement compte des valeurs humaines et sociales est qualifié par plusieurs historiens de « grande déportation » qui n'était bénéfique que pour satisfaire les besoins des colonies en matière première et en matière d'économie. Ce génocide a mené à la révolte du peuple noir contre les colons de l'île de Saint-Domingue à partir de 1791 afin d'acquiescer leur indépendance en 1804. M. Corvil souhaite que cette journée du 23 août soit commémorée pour combattre le racisme sous toutes ces formes. Il termine en demandant à ce que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et confirme aux conseillères Mary Deros et Chantal Rossi ainsi qu'aux conseillers Josué Corvil, Éric Alan Caldwell, Giovanni Rapanà et Sterling Downey que leurs noms seront également ajoutés à titre d'appuyeurs à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0839

Déclaration visant à réaffirmer l'engagement à protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est un lieu emblématique autant pour la population montréalaise et québécoise que pour les touristes, en raison de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son histoire unique au cœur du centre-ville;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes immigrantes et les Montréalais.es d'origine chinoise et asiatique;

Attendu que dans le nouveau Plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie, adopté en novembre 2020 par le conseil d'arrondissement, le Quartier chinois de Montréal est identifié comme un « territoire d'exception », soit un quartier bénéficiant d'attraits uniques mettant en valeur l'histoire de Ville-Marie;

Attendu que la Ville de Montréal a reconnu l'importance du Quartier chinois, de son patrimoine et de sa contribution à l'histoire de Montréal ainsi que son apport culturel et économique à la vitalité de notre métropole dans une déclaration adoptée le 14 décembre 2020 (CM20 1239);

Attendu que la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, et la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, répondant aux préoccupations de la communauté et d'organismes en patrimoine quant à l'impact de la pression immobilière sur le caractère patrimonial du secteur, ont annoncé le 26 mai 2021 la formation d'un comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois, présidé par la Ville de Montréal;

Attendu que ce comité, qui a entrepris ses travaux le 21 juin 2021, est formé de représentants du Groupe de travail sur le Quartier chinois et de représentants de la communauté d'origine chinoise, de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Ville-Marie, du ministère de la Culture et des Communications et d'Héritage Montréal;

Attendu que ce comité a pour mission de définir les moyens et les outils à déployer dans les meilleurs délais et à différentes échelles pour la protection de l'authenticité du patrimoine, de l'identité, des caractéristiques, de la spécificité des attraits et des pratiques culturelles du Quartier chinois de Montréal;

Attendu que ce comité formulera, dans les prochains mois, des recommandations sur une stratégie globale de protection et de mise en valeur du quartier et de son patrimoine, ainsi que sur le périmètre du territoire à protéger et à mettre en valeur;

Attendu que les recommandations du comité contribueront aux travaux entourant une éventuelle révision des outils de planification et de gestion prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que la Ville de Montréal a résolu, dans la déclaration adoptée le 14 décembre 2020, de travailler avec les acteurs de la société civile, ses partenaires gouvernementaux, aux niveaux québécois et canadien, pour une reconnaissance du lieu historique et patrimonial qu'est le Quartier chinois de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Émilie Thuillier
M. Marvin Rotrand
M. Benoit Langevin
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - appuie les travaux du Comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois montréalais et reconnaît l'importance de cette démarche concertée pour protéger et mettre en valeur le Quartier chinois;
- 2 - s'engage à prendre acte des recommandations du comité;
- 3 - s'engage à déployer les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du comité qui relèvent de la compétence de la Ville;
- 4 - s'engage à appuyer les recommandations du comité faites aux instances autres que la Ville;
- 5 - s'engage, d'ici au dépôt des recommandations, à assurer une veille des projets en développement dans le Quartier chinois et à poursuivre son travail avec l'ensemble des acteurs et actrices du Quartier et de la communauté pour le faire rayonner et assurer sa prospérité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole à titre de mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie où se situe le Quartier chinois et présente la Déclaration en soulignant le caractère unique de ce quartier patrimonial qui doit absolument être préservé et valorisé. La mairesse de Montréal remercie tous les acteurs impliqués dans le processus de préservation de ce secteur et donne l'assurance que leurs recommandations seront prises en compte pour mener à bien ce projet afin de le faire rayonner et d'assurer la prospérité et la vitalité de ce joyau unique. La mairesse de Montréal termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et d'entrée de jeu demande à ce que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à cette Déclaration. Le conseiller Rotrand débute en faisant un parallèle entre les problèmes soulevés dans le cas du Quartier chinois à Montréal et ceux rencontrés dans les villes de Toronto et de Vancouver, notamment quant à la protection et la préservation de ce secteur. Il exprime entre autres une mise en garde vis-à-vis des projets immobiliers de grande envergure qui menacent le caractère et l'avenir de ce quartier, selon plusieurs acteurs qui militent pour sa préservation; à cet effet, M. Rotrand dépose une copie du rapport préliminaire du Groupe de travail sur le Quartier chinois. Il en profite pour remercier

M. Walter Tom qui travaille à solutionner les problèmes entre les différentes associations pour la préservation de ce secteur. Le conseiller Rotrand conclut en demandant aux décideurs d'inviter les gens sur le terrain à participer aux discussions sur l'avenir du Quartier chinois pour la préservation de cet héritage historique.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et lui confirme que son nom sera ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil confirme à la conseillère Mary Deros et au conseiller Benoit Langevin que leurs noms seront ajoutés à titre d'appuyeurs à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM21 0840

Déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal

Attendu que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

Attendu que selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

Attendu qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (article 141), « le conseil d'arrondissement est [...] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Attendu que, tel que reconnu par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

Attendu que, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10^e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

Attendu que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

Attendu que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

Attendu que tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

Attendu que, selon l'AQLM («Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi (...) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

Attendu que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

Attendu qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

Attendu que le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Jocelyn Pauzé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cœur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;
- 2- reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;
- 3- reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;
- 4- s'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les actrices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1^{ère} Politique montréalaise du loisir public.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. D'entrée de jeu, elle souligne comment la pandémie a fait prendre conscience aux Montréalais et Montréalaises l'importance des espaces publics en matière de loisirs, car tout au long de la pandémie, les partenaires en loisirs ont dû s'adapter de manière constante en fonction de la situation sanitaire; elle les remercie notamment pour avoir organisé des camps de jour adaptés à la réalité et répondre aux demandes, et ce, tout en respectant les règles sanitaires, dans le but, entre autres, de permettre à de nombreux enfants de profiter d'un bel été l'année dernière, de même que cette année.

Mme Plante poursuit et réitère son appui au développement de services de loisirs de qualité et s'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements, ainsi qu'avec les acteurs et actrices du milieu des loisirs, pour doter la métropole d'une vision de loisirs publics accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, et ainsi positionner Montréal comme une leader nationale. La mairesse de Montréal remercie, au nom de toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, les organismes qui offrent un service diversifié, de qualité et de proximité accessible à toute la population, et nomme quelques-uns de ces organismes. En conclusion, la mairesse de Montréal invite les membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0841**Déclaration en soutien au peuple haïtien à la suite du tremblement de terre du 14 août 2021**

Attendu que le 14 août 2021, un puissant séisme d'une magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter, a dévasté le sud-ouest d'Haïti;

Attendu que selon le plus récent bilan, quelque 1 900 personnes ont perdu la vie et plus de 6 900 autres ont été blessées dans le séisme;

Attendu que selon le Bureau de la protection civile d'Haïti, plus de 7 000 maisons ont été détruites et près de 5 000 autres endommagées. Quelque 35 000 familles seraient ainsi sinistrées;

Attendu que dans les heures qui ont suivi le séisme, la Ville de Montréal est entrée en contact avec ses partenaires afin de soutenir les mesures d'aide d'urgence pour les Haïtiennes et les Haïtiens;

Attendu que la Ville de Montréal a accordé un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire en Haïti suivant l'état d'urgence créé par le séisme du 14 août 2021;

Attendu que la Ville de Montréal entretient des relations d'amitié privilégiées avec Haïti depuis plus de 20 ans;

Attendu que les liens qui unissent les Montréalaises et les Montréalais au peuple haïtien sont profonds, sincères, et historiques;

Attendu que la Ville de Montréal, à la suite du tremblement de terre qui avait dévasté Port-au-Prince en janvier 2010, avait spontanément lancé une série d'actions pour aider et soutenir le peuple haïtien durement touché par le séisme;

Attendu que depuis 2011, dans le cadre du Programme de coopération municipale Haïti/Canada, la Ville de Montréal a contribué notamment à la réhabilitation de huit écoles communales, au renforcement des capacités du personnel des écoles pour la gestion et l'animation des bibliothèques, à l'installation de plusieurs bibliothèques dans les bâtiments, au réaménagement de plusieurs places publiques et terrains sportifs et à l'installation de panneaux d'identification dans les rues de Port-au-Prince afin de faciliter le travail des services d'urgence;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais se sont mobilisés, en 2010 et encore aujourd'hui, pour amasser des fonds, accueillir des familles éprouvées, et faire en sorte que la communauté haïtienne soit bien entourée;

Attendu que près de 120 000 personnes d'origine haïtienne ont choisi de s'établir à Montréal et que cette importante communauté contribue quotidiennement au développement économique, social, culturel, sportif et communautaire de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
M. Josué Corvil
M. Marvin Rotrand
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- participe au fonds d'aide d'urgence mis sur pied par la Croix-Rouge canadienne en offrant une somme de 60 000 \$;
- 2- réaffirme sa solidarité envers Haïti et sa communauté et salue son immense courage;
- 3- réitère l'importance de la communauté haïtienne dans la vitalité de la métropole et qu'elle s'engage à continuer de la soutenir afin d'en assurer le dynamisme.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et fait sa présentation en indiquant notamment qu'il y a seulement sept mois la Ville de Montréal soulignait le 11^e anniversaire du séisme destructeur qui avait ravagé ce pays en causant des dommages matériels et des décès par milliers. Une fois encore, le 14 août dernier, un autre tremblement de terre a secoué le sud du pays en faisant plus de 2 000 morts, 12 000 blessés et causé des dommages aux maisons.

La mairesse de Montréal poursuit en insistant sur le fait que tout le monde doit agir pour soutenir ce peuple et aider les personnes affectées à faire face aux défis auxquels elles seront confrontées à la suite d'une telle dévastation. Mme Plante mentionne que la Ville de Montréal a fait un don de 60 000 \$ à La Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés. Elle est convaincue que la population montréalaise est de tout cœur avec le peuple haïtien face à ce drame, et qu'elle fera tout son possible pour apporter son soutien afin d'aider le pays à se relever de ce drame, en appui avec la diaspora haïtienne de Montréal qui contribue à l'essor de la ville dans tous les milieux. La mairesse de Montréal termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole et fait état de la dévastation causée par ce séisme dans les départements du sud du pays. Il remercie le député de Viau, M. Frantz Benjamin qui, dès l'annonce du séisme, a mis sur pied une cellule de crise pour coordonner l'aide des organismes avec La Croix-Rouge. Il remercie la Ville de Montréal, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les conseillères Christine Black et Chantal Rossi, ainsi que la population montréalaise pour l'aide monétaire et la solidarité qui ont permis à La Croix-Rouge d'agir très rapidement, afin de faciliter la recherche de survivants dans les décombres et apporter l'aide matérielle nécessaire aux sinistrés.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et dépose une lettre adressée à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, datée du 16 août 2021. Il remercie la Ville de Montréal pour le don à La Croix-Rouge, ainsi que le conseiller Corvil pour son implication dans ce dossier.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et confirme à ce dernier que son nom sera ajouté comme appuieur à la Déclaration, ainsi que les noms des conseillères Mary Deros et Chantal Rossi et du conseiller Giovanni Rapanà.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 29, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0842

Approuver un projet de convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de programmation relative à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - de mandater le Service de la culture pour coordonner la mise en œuvre de cette Entente.

Adopté à l'unanimité.

1218021001
80.01 (20.01)

CM21 0843

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9349-8871 Québec inc., un espace à bureaux situé au 6905, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031 - Dépense totale de 5 573 694,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9349-8871 Québec inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022, un espace d'une superficie de 10 000 pieds carrés situé au 6905, rue Notre-Dame Est, à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 2 845 631,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 et 2022 au locateur, représentant un montant de 2 204 737,61 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 523 325,27 \$, pour une dépense maximale de 2 728 062,88 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214565003
80.01 (20.02)

CM21 0844

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle estimée à 1 021 929,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et dépôts à neige dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG18 0062), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 3 376 354 \$ à 4 398 283,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 021 929,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rue et dépôts à neige, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG18 0062), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 3 376 354,00 \$ à 4 398 283,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219088001
80.01 (20.03)

CM21 0845

Conclure une entente-cadre avec la firme Albert Viau division d'Emco Corporation pour la fourniture de robinets-vannes, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 1 910 681,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18446 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle la firme Albert Viau division d'Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des robinets-vannes, pour une somme maximale de 1 910 681,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18446;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de la firme Albert Viau division d'Emco Corporation;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1214132003
80.01 (20.04)

CM21 0846

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une somme maximale de 398 772,31 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 79 754,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, toute entente contractuelle avec Hydro-Québec Distribution relative au présent contrat;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0847

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 201 351,84 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Antonio Moreau (1984) Itée (CE19 1135), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 373 242,83 \$ à 604 797,45 \$, taxes incluses (montant prolongation : 201 351,84 \$ + variation de quantité: 30 202,78 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 201 351,84 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Antonio Moreau (1984) ltée (CE19 1135), majorant ainsi le montant total du contrat de 373 242,83 \$ à 574 594,67 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 202,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219106002
80.01 (20.06)

CM21 0848

Autoriser une dépense additionnelle de 1 121 585,82 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'accessoires et de maintenance dans le cadre des contrats accordés à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239 et CG15 0279), majorant ainsi le montant total des contrats des lots 1 à 8 de 35 514 197,99 \$ à 36 630 725,71 \$, taxes incluses et le montant total du contrat du lot 9 de 2 606 901,70 \$ à 2 611 959,80 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 121 585,82 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'accessoires et de maintenance dans le cadre des contrats accordés à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239 et CG15 0279), majorant ainsi le montant total des contrats des lots 1 à 8 de 35 514 197,99 \$ à 36 630 725,71 \$, taxes incluses et majorant ainsi le montant total du contrat du lot 9 de 2 606 901,70 \$ à 2 611 959,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215243001
80.01 (20.07)

CM21 0849

Exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 646 062,51 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage pour les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC. lot 2 (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 633 023,56 \$ à 1 279 086,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Groupe Garda SENC. LOT 2 (CG20 0458), pour une période de 12 mois à compter du 7 octobre 2021, et d'autoriser une dépense de 646 062,51 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage des usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 633 023,56 \$ à 1 279 086,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157004
80.01 (20.08)

CM21 0850

Exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 449 752,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à la firme Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 263 731,06 \$ à 1 713 483,19 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à la firme Axia Services (CG18 0420), pour une période de 12 mois à compter du 14 septembre 2021, et d'autoriser une dépense de 449 752,13 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage de l'usine d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 263 731,06 \$ à 1 713 483,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157006
80.01 (20.09)

CM21 0851

Autoriser la cession de contrat de la firme K+S Sel Windsor Ltée à la firme Sel Windsor Ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBailleurs et Atwater pour la désinfection de l'eau (CG20 0111), et ce, pour le reste de l'entente et selon les mêmes conditions

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession du contrat découlant de l'appel d'offres 20-18001 (CG20 0111) de K+S Sel Windsor Itée à Sel Windsor Itée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater.

Adopté à l'unanimité.

1217100002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0852

Conclure une entente d'achat contractuelle de gré à gré avec Evoqua Water Technologies Ltd, d'une durée de 52 mois pour la fourniture et la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable (Montant total de l'entente : 1 704 466,55 \$, taxes et variation des quantités incluses)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'achat contractuelle de gré à gré, conformément à la loi, d'une durée de 52 mois, par laquelle Evoqua Water Technologies Ltd s'engage à fournir à la Ville, la livraison de cellules pour les générateurs d'hypochlorite de sodium utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets pour le traitement de l'eau potable, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 1 549 515,05 \$, selon son offre de services en date du 24 juin 2021;
- 2- d'autoriser une dépense de 154 951,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217100003
80.01 (20.11)

CM21 0853

Conclure une entente-cadre avec Sécurité Intelli-Force (S.I.F) inc. pour la fourniture d'un service de gardiennage sur demande pour certaines installations de la Ville de Montréal en lien avec les mesures d'urgence, pour une durée de 24 mois (Montant estimé de l'entente : 2 167 812,69 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-18880 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 24 mois, par laquelle Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de gardiennage pour certaines installations de la Ville de Montréal en lien avec les mesures d'urgence, pour une somme maximale de 2 167 812,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18880;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.)	1	2 167 812,69 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sécurité Intelli-Force inc. (S.I.F.);

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219107003
80.01 (20.12)

CM21 0854

Approuver le projet d'avenant à l'appel d'offres public 20-18227 dont le contrat a été accordé à la société Groupe LAR inc. le 17 décembre 2020 (CG20 0690) et ce, afin de permettre le paiement complet des vannes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que l'entreposage et le transfert de la propriété de ces équipements à la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant à l'appel d'offres public 20-18227 dont le contrat a été octroyé à la société Groupe LAR inc. le 17 décembre 2020 et ce, afin de permettre le paiement complet des vannes batardeaux, poutrelles, structures de levage et autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, ainsi que l'entreposage et le transfert de la propriété de ces équipements à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1213438018
80.01 (20.13)

CM21 0855

Accorder un contrat à Techno-Contact inc., pour la fourniture de trois transformateurs à sec 10 MVA - Dépense totale de 1 346 426,92 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18795 (4 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Techno-Contact inc., le contrat pour la fourniture de trois transformateurs à sec 10MVA, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 246 696,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18795 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 330 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 400 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno-Contact inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216989002
80.01 (20.14)

CM21 0856

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge Co. pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et la location de chiffons d'atelier pour les employés de métier, pour une durée de 60 mois (Montant estimé de l'entente : 964 029,50 \$, taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public 21-18845 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois par laquelle Québec Linge Co., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, l'entretien et la réparation de vêtements ainsi que la fourniture et location de chiffons d'atelier, pour une somme maximale de 803 357,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18845;
- 2- d'autoriser une dépense de 160 671,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Québec Linge Co.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement des ateliers du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215382014
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0857

Autoriser une dépense additionnelle de 957 000 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Nordmec Construction inc. (CG20 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 012 271,11 \$ à 7 969 271,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 957 000 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Nordmec Construction inc. (CG20 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 012 271,11 \$ à 7 969 271,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438007
80.01 (20.16)

CM21 0858

Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Guy Brunelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 641 560,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15680;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Guy Brunelle inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057009
80.01 (20.17)

CM21 0859

Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à 9028-4043 Québec inc., Bousada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 662 215,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15685;
- 2 - d'autoriser une dépense de 132 443,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de 9028-4043 Québec inc., Bousada;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057010
80.01 (20.18)

CM21 0860

Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Démospec déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 878 868,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15694;
- 2- d'autoriser une dépense de 131 830,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Démospec déconstruction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218115004
80.01 (20.19)

CM21 0861

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la construction d'une conduite de 450 mm sous la rue Avro, entre le boulevard Des Sources et le chemin Saint-Rémi, et la construction de deux chambres de débitmètre sur l'avenue Avro et sur le chemin de l'Aviation - Dépense totale de 4 504 744,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10368 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 450 mm sous la rue Avro, entre le boulevard Des Sources et le chemin Saint-Rémi, et la construction de deux chambres de débitmètre sur l'avenue Avro et sur le chemin de l'Aviation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 695 442,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10368;
- 2- d'autoriser une dépense de 554 316,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 254 492,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216945004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0862

Accorder un contrat à Construction Camvi inc., pour la réfection des finis de plancher du rez-de-chaussée au bâtiment d'emménagement des boues (Secteur 667) - Dépense totale de 951 930,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19034-132387-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Construction Camvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des finis de plancher du rez-de-chaussée au bâtiment d'emménagement des boues (Secteur 667), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 793 275,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19034-132387-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 158 655,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Camvi inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541001
80.01 (20.21)

CM21 0863

Accorder un contrat à Demospec Déconstruction inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction et de décontamination de site du Centre de formation SPVM-DEMIX (3728) situé au 11 171, boulevard Métropolitain Est, à Montréal-Est - Dépense totale de 570 368,17 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15779 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction et de décontamination de site du Centre de formation SPVM-DEMIX (3728) situé au 11 171, boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 435,40 \$ taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15779;
- 2 - d'autoriser une dépense de 71 915,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 19 017,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219266001
80.01 (20.22)

CM21 0864

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 898 727,06 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP21036-BF0000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 939,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21036-BF0000-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 147 787,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541003
80.01 (20.23)

CM21 0865

Accorder un contrat à Poulain & Bureau inc. pour l'exécution de travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration Dorval, située au 55, rue Lilas à la cité de Dorval - Dépense totale de 615 524,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15743 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Poulain & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration Dorval, située au 55, rue Lilas à la Cité de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 390,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15743;
- 2- d'autoriser une dépense de 84 386,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 747,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Poulain & Bureau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215364001
80.01 (20.24)

CM21 0866

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour l'exécution des travaux de canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook - Dépense totale de 1 571 800 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP21034-186188-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Loïselle inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 288 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21034-186188-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 257 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541004
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0867

Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CIMA+ S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 868,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18591;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 973,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057011
80.01 (20.26)

CM21 0868

Accorder un contrat à la firme Groupe Santé Physimed inc., pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus - Dépense totale de 351 435,46 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18730 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe Santé Physimed inc., un contrat pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 319 486,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18730;
- 2- d'autoriser un budget de contingences de 31 948,68 \$, taxes incluses, pour une dépense maximale de 351 435,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218548001
80.01 (20.27)

CM21 0869

Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Table de développement social de LaSalle (CG21 0204)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Table de développement social de LaSalle (CG21 0204) en date de la signature de la résolution du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1218369004
80.01 (20.28)

CM21 0870

Approuver le contrat d'utilisation du DAS (Système de distribution d'antennes) par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le site d'Aéroports de Montréal, situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour un terme de 6 ans et 10 mois, soit du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville - Dépense totale de 64 316,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'utilisation du DAS (Système de distribution d'antennes) par lequel Bell Mobilité inc. concède à la Ville de Montréal le droit d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication sur le site d'Aéroports de Montréal, situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour un terme de 6 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2025, moyennant un loyer total de 64 316,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218042004
80.01 (20.29)

CM21 0871

Approuver l'entente à conclure entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'une section spécialisée en violence conjugale / Autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 3 016 000 \$ / Autoriser la création de l'équipe de la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC) pour une période de trois ans avec option de prolongation de deux ans / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 435 000 \$, un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 76 400 \$ et une augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente à conclure entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité Publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'une section spécialisée en violence conjugale (SSVC);
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 3 016 000 \$;
- 3- d'autoriser la création de l'équipe de la Section spécialisée en violence conjugale (SSVC) pour une période de trois ans avec une option de prolongation de deux ans;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention;

- 5- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 435 000 \$ ainsi qu'un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 76 400 \$ et une augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste temporaire civil ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la conseillère Caroline Bourgeois de retirer l'expression « de mauvaise foi » de son intervention. La conseillère Bourgeois acquiesce et retire l'expression.

Adopté à l'unanimité.

1215244002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0872

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique pour la contribution financière à l'Équipe de lutte au trafic d'armes (ELTA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 5 000 000 \$, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 875 000 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 534 045 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 10 postes policiers et la création de deux postes temporaires civils pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2023 / Autoriser également l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de cinq postes policiers et la création d'un poste temporaire civil pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité Publique pour la contribution financière à l'équipe de lutte au trafic d'armes (ELTA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 5 000 000 \$, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 875 000 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 534 045 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de dix postes policiers et la création de deux postes temporaires civils pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2023;

- 4- d'autoriser également l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de cinq postes policiers et la création d'un poste temporaire civil pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
- 5- d'autoriser, conditionnellement à l'octroi de la subvention qui doit être soumis à l'approbation préalable du gouvernement du Québec, sur recommandation du Conseil du trésor, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente qui en découlera et qui a pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la conseillère Caroline Bourgeois de corriger les expressions « totalement faux » et « erroné » de son intervention. La conseillère Bourgeois acquiesce et les remplace par « inexact ».

Adopté à l'unanimité.

1212610002
80.01 (20.31)

CM21 0873

Approuver l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal, relativement à la gestion des subventions de suppléments au loyer liées au programme AccèsLogis Montréal / Autoriser une contribution financière de la Ville représentant 10 % du coût de ces subventions de suppléments au loyer

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la signature d'une entente tripartite liant la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville pour assurer la gestion de subventions de suppléments au loyer dans les projets issus du programme AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser une contribution financière de la Ville représentant 10% du coût de ces suppléments au loyer.

Adopté à l'unanimité.

1210640002
80.01 (20.32)

CM21 0874

Autoriser la signature d'un addenda à l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative aux suppléments au loyer, dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative aux suppléments au loyer, dans le cadre de la reconduction des unités de supplément au loyer d'urgence prescrites par les programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs.

Adopté à l'unanimité.

1210640003
80.01 (20.33)

CM21 0875

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie, à des fins de conversion pour un projet de logements sociaux et communautaires, un immeuble (terrain et bâtiment), situé au 4051A-4055, avenue Papineau, constitué du lot numéro 1 192 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 367,9 mètres carrés, pour un montant de 275 292 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie, aux fins de conversion pour un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble (terrain et bâtiment) situé au 4051A-4055, avenue Papineau, à Montréal constitué du lot 1 192 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 367,9 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 275 292 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Réseau de l'Académie démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 182 300 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095);
- 4 - d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208703001
80.01 (20.34)

CM21 0876

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Hydro-Québec un espace à bureaux situé au 8245, avenue de l'Esplanade à Montréal, pour les besoins du PDQ 31 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 15 ans, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2037 - Dépense totale de 7 728 194,09 \$, taxes et coût des travaux d'aménagement inclus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Hydro-Québec inc., pour une période de 15 ans, à compter du 1^{er} avril 2022, un espace d'une superficie de 9 580 pieds carrés situé au 8245, avenue de l'Esplanade, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier (PDQ) 31 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 4 940 050,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 et 2022 au locateur, représentant un montant de 2 299 500 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 488 643,75 \$, pour une dépense maximale de 2 788 143,75 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214565004
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0877

Approuver un addenda prolongeant au 15 avril 2023 la convention de contribution financière avec Jalon Mtl (CG19 0517) pour permettre la poursuite de son Projet en 2022 / Accorder une contribution financière supplémentaire de 925 000 \$ à cet organisme, portant ainsi le montant total de la contribution financière à 4 625 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 prolongeant au 15 avril 2023 la convention de soutien financier avec Jalon Mtl (CG19 0517) pour permettre la poursuite du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent »;
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 925 000 \$ à Jalon Mtl, majorant ainsi le montant initial du soutien financier à 4 625 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214674001
80.01 (20.36)

CM21 0878

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Missions Exeko afin de réaliser le projet « Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone », pour 2021, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Missions Exeko afin de réaliser le projet « Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone », pour 2021, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale prévu pour l'itinérance et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218404001
80.01 (20.37)

CM21 0879

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres (CG19 0019), prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense maximale supplémentaire de 65 545 \$, taxes non applicables, majorant ainsi le montant de la contribution financière initiale de 192 805 \$ à 258 350 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres (CG19 0019), prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 65 545 \$, taxes non applicables, majorant ainsi le montant du soutien financier initial de 192 805 \$ à 258 350 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213277001
80.01 (20.38)

CM21 0880

Accorder un soutien total de 598 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 473 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 \$ pour la tenue de l'événement Série mondiale de triathlon Montréal 2021, du 13 au 15 août 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien total de 598 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 473 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 \$, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2021 du 13 au 15 août 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218475002
80.01 (20.39)

CM21 0881

Accorder un soutien financier de 450 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période 2021-2024, dans le cadre du Fonds région et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à Montréal - Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période 2021-2024, dans le cadre du Fonds régions et ruralités;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214815002
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0882

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (CE20 0182), pour le projet Cultiver l'espoir, prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense supplémentaire de 65 000 \$, taxes non applicables, majorant ainsi le montant initial de la contribution financière de 125 000 \$ à 190 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (CE20 0182), pour le projet Cultiver l'espoir, prolongeant sa durée pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes non applicables, majorant ainsi le montant initial du soutien financier de 125 000 \$ à 190 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211683002
80.01 (20.41)

CM21 0883

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal pour la mise en œuvre, en 2021 et 2022, de la mesure « Renforcement de l'accompagnement en économie sociale » du plan de relance économique « Agir maintenant pour préparer la relance » / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal afin d'offrir un accompagnement aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires au contexte de relance économique pour les années 2021 et 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 novembre 2022;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215008004
80.01 (20.42)

CM21 0884

Accorder une contribution financière maximale de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser l'édition 2022 de son événement dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser l'édition 2022 de son événement dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217952004
80.01 (20.43)

CM21 0885

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 256 213 \$, à différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - 4 Villes liées / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 256 213 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Lutte contre la pauvreté à Côte-Saint-Luc 2021; Juin à septembre 2021	137 082 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île	Travail de rue/milieu DDO; 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023	62 400 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218377002
80.01 (20.44)

CM21 0886

Accorder un soutien financier de 105 000 \$, pour 2021, à Centre Interligne inc. afin de réaliser le projet « Bonification des programmes jeunesse et Alix », soit un versement de 47 250 \$ pour 2021, 47 250 \$ pour 2022 et 10 500 \$ pour 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ à Centre Interligne inc., pour 2021, afin de réaliser le projet « Bonification des programmes jeunesse et Alix », soit un versement de 47 250 \$ pour 2021, 47 250 \$ pour 2022 et 10 500 \$ pour 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219232001
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0887

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Îlot 84 pour le Réseau Îlot d'été Centre-ville dans le cadre de la collaboration de la Ville de Montréal pour le fonds de maintien des actifs stratégiques touristiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 150 000 \$ à Îlot 84 pour soutenir son projet « Réseau Îlot d'été Centre-ville »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218733002
80.01 (20.46)

CM21 0888

Accorder un soutien financier totalisant 460 000 \$ à Courons Montréal soit, un soutien financier de 35 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 \$ pour l'édition 2022 du Marathon de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien d'une valeur totale de 460 000 \$ à Courons Montréal, soit un soutien financier de 35 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'un soutien en biens, services et installations estimé à 425 000 \$, pour l'année 2022, pour la tenue du Marathon de Montréal en 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218475005
80.01 (20.47)

CM21 0889

Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 27^e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 27^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218468002
80.01 (20.48)

CM21 0890

Conclure une entente-cadre avec Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour l'achat de compteurs d'eau - Montant maximal de l'entente : 679 933,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18428 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture des compteurs d'eau potable;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, la commande pour la fourniture de compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18428 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	679 933,84 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1214185001
80.01 (20.49)

CM21 0891

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 96 615,45 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG20 0694), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 438 969,75 \$ à 4 535 585,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 96 615,45 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale (CG20 0694), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 438 969,75 \$ à 4 535 585,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;

- 3- d'augmenter de manière récurrente la base budgétaire des charges du Service des finances de 71 944,78 \$ en 2022 et de 27 078,38 \$ en 2023 ainsi que celle des revenus de 330 827 \$ en 2022 et de 15 365 \$ en 2023, à la suite de la refacturation des frais d'audit à certaines entités du périmètre comptable de la Ville;
- 4- d'accorder en 2021 une augmentation de 88 200 \$ au volet des dépenses et de 307 700 \$ au volet des revenus du budget de fonctionnement du Service des finances;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210029004
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0892

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme sans but lucratif Maison St-Dominique, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 392,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue d'Iberville et au nord de la rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 383 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 50 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Maison St-Dominique, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 392,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue d'Iberville et au nord de la rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 383 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 50 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 551,33 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les coûts aux livres de l'acquisition des propriétés destinées à la revente;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Maison St-Dominique démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208190001
80.01 (20.51)

CM21 0893

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Coopérative Milieu de l'île (MIL), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 3 133,1 mètres carrés, situé au nord de la rue Van Horne et à l'ouest de l'avenue Marie-Stéphane, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative Milieu de l'île (MIL), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 3 133,1 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Marie-Stéphane, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204396003
80.01 (20.52)

CM21 0894

Accorder un contrat à Venne Ford Garage P. Venne inc. (lot #1) et un contrat à Jacques Olivier Ford inc. (lot #2) pour l'acquisition de véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility et pour des camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 6 755 345,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18788 - (4 soum., lot #1) (2 soum., lot #2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility et pour des camionnettes à motorisation hybride complète, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18788;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Venne Ford - Garage P. Venne inc.	Lot 1 - véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility	3 797 113,76 \$
Jacques Olivier Ford inc.	Lot 2 - camionnettes à motorisation hybride complète	2 958 232,02 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford - Garage P. Venne inc. et de Jacques Olivier Ford inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382010
80.01 (20.53)

CM21 0895

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc. (606 705,83 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (709 148,55 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (960 726,50 \$, taxes incluses), GBi Experts-Conseils inc. (340 576,65 \$, taxes incluses) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (367 659,01 \$, taxes incluses), pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18702 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18702, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	606 705,83 \$	1
FNX-INNOV inc.	709 148,55 \$	2
SNC-Lavalin inc.	960 726,50 \$	3
GBi Experts-Conseils inc.	340 576,65 \$	5
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	367 659,01 \$	6

- 2 - de procéder à une évaluation de rendement des firmes Solmatech inc., FNX-INNOV inc., SNC-Lavalin inc., GBi Experts-Conseils inc. et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217231009
80.01 (20.54)

CM21 0896

Accorder deux contrats de services professionnels de gré à gré à Groupe Santé Ducore, le premier pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil, pour une somme de 118 999,13 \$, taxes incluses et le second pour la fourniture de services à titre de médecin-désigné (lot 2), pour une somme de 196 808,46 \$, taxes incluses, totalisant ainsi une somme maximale de 315 807,59 \$, taxes incluses, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, à la firme Groupe Santé Ducore inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil (lot 1) au montant de 118 999,13 \$, taxes incluses, et la fourniture de services à titre de médecin-désigné (lot 2) au montant de 196 808,46 \$, taxes incluses, pour un montant total de 315 807,59 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218548002
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0897

Résilier le contrat de services professionnels accordé à NIP Paysage (CG12 0218), lauréate du concours de design urbain de la promenade Smith (CE11 1727)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à la firme NIP PAYSAGE (CG12 0218), lauréate du concours de design urbain de la promenade Smith (CE11 1727).

Adopté à l'unanimité.

1217506001
80.01 (20.56)

CM21 0898

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Société de développement social pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 161 606 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention de service, de gré à gré, par lequel la Société de développement social s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS). pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, aux prix de sa soumission, pour la somme maximale de 161 606 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de service en date du 19 juillet 2021 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1216794002
80.01 (20.57)

CM21 0899

Accorder un soutien financier de 2 689 858,62 \$, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 459 657,12 \$, taxes incluses, indexé de 2,2 % au 1^{er} septembre de chaque année de l'entente, à compter du 1^{er} septembre 2022, pour un total de 2 401 659,48 \$, taxes incluses. Des frais de gestion annuels de 12 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge à 2 689 858,62 \$, taxes incluses, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1^{er} septembre de chacune des années suivantes : (2021) 514 815,97 \$; (2022) 526 141,93 \$; (2023) 537 717,05 \$; (2024) 549 546,82 \$ et (2025) 561 636,85 \$;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre la Ville de Montréal et La Société canadienne de la Croix-Rouge, d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216232003
80.01 (20.58)

CM21 0900

Accorder un soutien financier de 172 494,67 \$, taxes incluses, à Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal;

- 2 - d'accorder un soutien financier annuel de 164 280,64 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 5% seront appliqués sur le montant précité, portant le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil à 172 494,67 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216232004
80.01 (20.59)

CM21 0901

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Lussier Chevrolet Buick GMC Itée pour l'acquisition de véhicules 100 % électriques, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 18 309 460,38 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18703 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Lussier Chevrolet Buick GMC Itée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules 100 % électriques, pour une somme maximale de 16 203 062,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18703;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 106 398,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lussier Chevrolet Buick GMC Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215382008
80.01 (20.60)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0902

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de véhicules utilitaires sports à motorisation hybride, branchables et rechargeables, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 7 056 204,13 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18667 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules utilitaires sport à motorisation hybride, branchables et rechargeables, pour une somme maximale de 6 244 428,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18667;
- 3- d'autoriser une dépenses de 811 775,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215382009
80.01 (20.61)

CM21 0903

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes : Suncor Énergie inc. (19 409 592,27 \$, taxes et variation des quantités incluses) - Harnois Énergies inc. (1 327 421,07 \$, taxes et variation des quantités incluses) et Pétroles Crevier inc. (885 922 \$, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 21-18803 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et mazout), pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18803 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Suncor Énergie inc.	1	16 877 906,32 \$
Harnois Énergies inc.	2	1 154 279,19 \$
Pétroles Crevier inc.	3	770 366,96 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 820 382,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et de Pétroles Crevier inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217362003
80.01 (20.62)

CM21 0904

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location et la livraison de toilettes chimiques portatives avec désinfectant dans le cadre des mesures d'urgence, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'un an - Montant estimé de l'entente : 4 879 630,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18868 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location et la livraison de toilettes chimiques portatives avec désinfectant dans le cadre des mesures d'urgence, pour une somme maximale de 4 879 630,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18868;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc. (Sanivac);

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des mesures d'urgence, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214338004
80.01 (20.63)

CM21 0905

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Déric construction inc. pour l'exécution des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la salle d'équipements principale du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 6 631 403,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP20001-138409-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Déric Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la salle d'équipements principale du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 526 169,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20001-138409-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 105 223,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Déric Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213438016
80.01 (20.64)

CM21 0906

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Toiture Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 1 089 706,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15685;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toiture Trois Étoiles inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219057012
80.01 (20.65)

À 17 h 30, la présidence du conseil, Mme Suzie Miron, suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 août 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 août 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Puzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire web. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les

politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. La présidente du conseil encourage les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 53 questions ont été reçues de la part de 21 femmes, 31 hommes et une personne qui ne souhaite pas s'identifier; elle les remercie tous d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 38 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Denis Dumont	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	J'aimerais porter à votre attention que le document 1215378004, que vous approuverez sûrement aujourd'hui, contient au moins une grave erreur. En effet, dans le CONTEXTE, au premier paragraphe, on peut lire : « Le bâtiment, vacant depuis plus d'une dizaine d'années, est identifié... » Or, cette affirmation est totalement fautive ; les derniers patients de l'hôpital Grace Dart ont quitté en 2016. De plus, l'hôpital a été utilisé pour abriter des migrants en 2017 et des patients de la Covid-19 en 2020 (Réf. Ariane Lacoursière, La Presse, 30 mai 2016) Lors de la consultation écrite, nous avons souligné cette erreur mais personne de MHM ne semble avoir jugé bon de rectifier le tir avant de vous faire approuver ledit document. Désinformer sur la date de fermeture de ce bâtiment, en vous laissant croire qu'il est fermé depuis plus de 10 ans, me fait questionner sérieusement sur la démarche de MHM. Comment pouvez-vous approuver un document qui contient encore des erreurs ?
Jeff Lewis	Mme Valérie Plante Membres du conseil (M. Craig Sauv�)	I'd like to have time to present a presentation about the secret treasure hunt. In hopes to prove to you that there is a treasure in Montreal and to have permission to dig it up.
Isabella Martiliani	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Chers �lus, vous �tes au courant du bilan d�solant de la cohabitation au coin Milton-Parc. Comptez-vous agir pour �viter que la situation ne d�g�n�re davantage ou doit-on attendre encore une fois qu'un autre incident grave fasse les manchettes pour relancer le d�bat sur l'itin�rance? Des pistes de solution existent, l'ancien Royal Victoria est d�s affect� quelques rues plus haut, l'option d'y relocaliser Open Door en am�nageant un wet shelter est �galement envisageable, mais cela requiert une volont� politique ainsi que des ressources humaines et financi�res. �tes-vous pr�ts � les engager dans un avenir proche?
Isabelle Dub�	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, lors d'une rencontre entre l'arrondissement, l'ombudsman et des citoyens d'Outremont (d�cembre 2019) concernant les nuisances excessives d�coulant d'un chantier sur le flanc du Mont-Royal, monsieur le maire s'est exprim� sur les apprentissages d�coulant de cette situation extr�mement probl�matique.

Question de	À	Objet
Isabelle Dubé	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	SUITE - Et il a clairement été énoncé qu'un agrandissement de l'école de musique Vincent d'Indy, qui poserait des problèmes et risques similaires, n'était "pas quelque chose que la ville voudrait" et "qu'elle allait s'opposer à ça". Dans son rapport récent, l'OCPM était, par ailleurs, clairement défavorable au projet tel que présenté. Allez vous tenir cet engagement du maire et protéger la montagne et les citoyens ? Merci
Valérie Cusson	M. Alex Norris	Comme vous le savez, le parc à chiens du parc Jeanne Mance est particulier : il n'a pas de clôture !! M Norris est souvent interpellé à ce sujet car les propriétaires de chiens sont mécontents et à bout de patience. Cela fait plus de 10 ans qu'un parc à chiens réglementaires est demandé par les citoyens. Nous avons plus de 500 signatures à ce sujet. Heureusement, M Norris est favorable et le dossier avance ! Il paraît qu'un projet de parc formel et clôturé serait à l'étude dans le dépôt du plan directeur des grands parcs. Or, M Norris dit que cela va prendre du temps et des délais et des appels doffres. Ma demande est la suivante : Considérant que cela fait plus de 10 ans que c'est attendu, considérant que malgré la réponse favorable des délais additionnels sont à prévoir : Au nom des usagers du parc et des propriétaires de chiens, pourriez vous mettre en place des mesures accommodantes et sécuritaires sur l'actuel parc à chiens ? Pancartes , poubelles et clôtures temporaires ??
Julian Marolly	Mme Valérie Plante Mme Cathy Wong (Mme Nathalie Goulet)	I live at 1055 rue de bullion and we are living in a dangerous situation. Currently, we are sandwiched between a shelter and a First Nations transition home. Every night our street is unsafe as many homeless people are scattered on de la gauchetiere and in front and on our property drinking alcohol, selling drugs and harassing the people of the area. There is a campsite that has started to collect in the nearby alley which is a safety concern. There is little to no cop patrol, and when the cops come around they homeless and drug dealers simple hide the drugs and the woman who escort run away. I have been personally threatened by several homeless people that they will steal my dog and sell him for money. We are concerned for our well being and don't know who else to turn too. Please help us.
Pierre-Luc Girard-Lauriault	M. François William Croteau	La rue Beaubien entre les rues Chateaubriand et Boyer (au croisement de la Plaza St-Hubert) est un des endroits avec une des circulations piétonnières les plus denses de l'arrondissement. Les trottoirs y sont pourtant très étroits et l'aménagement ne comporte aucun arbre ou carré de verdure. La rue est souvent engorgée par des véhicules stationnés illégalement et une circulation dense.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Pierre-Luc Girard-Lauriault	M. François William Croteau	SUITE - Le réaménagement de ce tronçon de rue avait été annoncé en 2013, il y a donc 8 ans, et ne cesse d'être repoussé. Deux questions reliées : Pourquoi n'avez-vous pas profité de la fermeture de la rue Beaubien pendant 4 mois durant les travaux de la Plaza pour refaire la rue avec un impact minimal sur la circulation? Quand ce projet très attendu se réalisera-t-il?
Wan Hua Li	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	suite à la lecture du dernier rapport du giec 2021, pourquoi n'avez-vous pas planifié un point de presse rétrospectif pour informer les citoyens des mesures concrètes qui seront prises face à cette réalité alarmante?
Luce Morin	Mme Maja Vodanovic	Un projet de zonage a été proposé aux élus dans un projet de règlement. Il a été proposé comme échéancier le dépôt du premier projet de règlement pour l'assemblée du 8 mars 2021. La modification réglementaire prend normalement 3 mois. Pourquoi ce projet n'a pas encore été accepté? Ni même proposé aux élus ? Ça fait plus de 6 mois. Le zonage bloque le développement économique et j'aimerais avoir une dérogation rapide pour le 1 septembre afin de faire avancer les affaires.
Norman Sabin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Everyday thousands of vehicles move east and west along Sherbrooke Street in NDG and it is important they move safely, efficiently, and with the least carbon footprint. Unfortunately this is not the case as synchronization of traffic lights along Sherbrooke is not optimal. Obviously in heavy traffic there will be delays, but in light traffic flow should be good. Even at midnight driving 40-50 kph, I hit multiple red lights between Decarie and Cavendish! And, Sherbrooke between Girouard and Cavendish being four lanes instead of six, with its painted center median and no left turn lanes, does not help. As well, the overpass at the Decarie expressway (A15) is a major bottleneck. When the signals on the west side (Addington St) turn green, the signals on the east side stay red for 30 seconds, and the bolus heading east has nowhere to go. At other Decarie overpasses (Van Horne, Jean Talon, etc) the west and east sides turn green together and traffic moves. Thks for your attention.
Justin Vallières	M. Hadrien Parizeau	M. Parizeau, on vous voit de plus en plus aux côtés de votre chef, un fédéraliste notoire. Croyez-vous toujours que le Québec devrait être un pays?
Luminita Toba	M. Jacques Cohen (M. Alan DeSousa)	À Montréal, il existe un règlement spécifique portant sur le contrôle des chiens? Les aboiements du chien de mon voisin à répétition contravient au règlement de Ville Saint-Laurent? A combien de decibells se situe le niveau de bruit prévu pour la jour et pour la nuit?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mai Coulibaly	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>Imaginez que vous essayez de gérer la vie quotidienne avec une incapacité qui rend difficile la lecture, l'écriture ou l'orthographe. C'est la réalité à laquelle sont confrontés 20 % des Canadiens qui vivent avec la dyslexie. La dyslexie est une condition neurologique qui dure toute la vie et qui peut être gérée grâce à une identification adéquate et à un enseignement spécifique. La communauté internationale a désigné le mois d'octobre comme Mois international de la sensibilisation à la dyslexie, événement également reconnu par Santé Canada. À ce titre, Dyslexia Canada demande aux administrations à travers le Canada de nous aider en proclamant officiellement octobre Mois de la sensibilisation à la dyslexie. L'année dernière, une douzaine de municipalités et de provinces ont fait des déclarations officielles. Serait-il possible que la Ville de Montréal se joigne à nous cette année?</p> <p>Merci beaucoup de votre temps et de votre considération.</p> <p>Bien cordialement</p>
Elizabeth Jaimes	Élu.e.s de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Mme Nathalie Goulet)	Nous demandons de fermer le Refuge royal Versailles.
Diane Gervais	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>Mme Plante over 1 year later since we served our first meal to the unhoused of Cabot Square on weekends and still no food distribution at Cabot Square. If you are re-elected what is your plan for the Indigenous unhoused citizens of Cabot Square? Please do insult my intelligence and refer to the new building (I would never reveal the location) as they will still gather in Cabot Square as they have for over 50 years. What will you do as defacto mayor of Ville Marie to help out the unhoused of Cabot Square? What is your plan for weekends and for the cold winter months for Cabot Square? Do you plan on keeping the status quo like was done this year or will something be done as of November 8th 2021, should your party win on the 7th of November?</p>
Anna Nazarewska	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>parc st Joseph a été rénové depuis l'année passée et jusqu'à aujourd'hui ce n'est pas terminé. Le stationnement et toujours inaccessible, le toalet aussi, certains balançoire sont toujours manquante.</p> <p>Les gazon qui a été posé à l'entoure de toalet à été pas entretenu et à séché complètement , présentement ils ont posé un nouveau à voir si son sort va être pareille. Selon moi la ville charge pas assez les frais de pénalité pour la retard.</p> <p>Les Jeux d'eau sont toujours pas fonctionnel..Un vrais blagues.</p> <p>Malgré mes questions posées au pré de bureau ACCES MONTREAL des réponses se font attendre car c'est le contacteur qui a des réponses. Merci pour Votre intervention</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ramzi Sobh	M. Robert Beaudry	avez vous des programmes pour aider des propriétaires qui ont un immeuble vacant que vous voulez forcer à être une maison de chambre à faire des rénovations et pouvoir opérer l'immeuble? il y a présentement 22 petits logements qui pourraient servir à la collectivité, mais rien ne bouge à cause de l'inaction et refus de la ville
Melanie Lauzon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	<p>Bonjour,</p> <p>Pourquoi toutes ces mesures sanitaires à la piscine ?</p> <p>Pourquoi un cota du nombre de personne ?</p> <p>Pourquoi la distanciation ?</p> <p>Pourquoi laver des clôtures ?</p> <p>Le Québec passe au vert, il n'y a plus de cas ou Presque.</p> <p>Lors des games de hockey, ou dans le métro, dans les autobus etc. Tout le monde est tassés il n'y a aucune distanciation et le masque c'est écrit sur la boîte qu'il ne protège fuck all.</p> <p>Il n'y a pas assez de chlore dans les piscine ?</p> <p>Ce sont les pauvres qui vont à la piscine publiques.</p> <p>Les pauvres déjà ils sont pauvres, ce n'est pas assez ? Il faut en plus être traité comme du bétail et pire que du bétail.</p> <p>Toute cette situation est incohérente, injuste et criminel.</p> <p>C'est pas humain de faire subir ça.</p> <p>Partout ailleurs, dans bon nombres de pays tout est revenu à la normale.</p> <p>Si tous, nous nous unissons et faisons de la pression auprès de nos supérieurs immédiat ou maire ou gouvernement les choses pourraient revenir à un minimum de normalité.</p> <p>Qu'attendez-vous ?</p>
Laura Schiavi Antinori	Élu de Loyola (Mme Magda Popeanu)	to improve cleanliness, please see to it that a garbage can gets installed between obryan and westbroadway, conaught and cote st luc rd. There is a nature space at the top of the cote st luc bridge and its full of garbage.
Vincenzo Pagnotta	Mme Lili Anne Tremblay (M. Jean-François Parenteau et M. Dominic Perri)	<p>Does the latest Ville de Montreal bylaws allow the burning of wood for cooking in exterior wood burning ovens?</p> <p>If not, can we use charcoal instead?</p> <p>How about using charcoal BBQ grills?</p> <p>Are retailers allowed to see exterior portable wood or charcoal burning fireplaces & grills in Montreal?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Chantal Fortier	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	<p>Que peut-on faire pour améliorer la propreté 1 jour ou 2 avant le ramassage des ordures?</p> <p>J'habite Côte-des-Neiges depuis 1970 et j'ai constaté les changements positifs en matière de notre environnement. Toutefois, depuis quelques années, en marchant dans le quartier, je me dis qu'il faut faire un changement sur la rue Barclay et la rue Linton. J'aimerais que la ville augmente le nombre de Bacs à ordures ainsi que les Bacs de recyclage sur ces 2 rues ou même d'autres rues si nécessaire.</p> <p>Il y a une éducation à faire avec les propriétaires des gros immeubles.</p> <p>Je vous invite à visiter ma rue (De la Peltrie) avant le ramassage des ordures.</p> <p>J'aimerais aussi que les touristes s'y sentent bien entouré de propreté. J'ose espérer que vous donnerez suite à cette demande.</p> <p>Merci à l'équipe.</p>
Guy Patenaude	M. Philippe Tomlinson	<p>La signalisation (illisible) et les supposés obstacles mis en place dans la zone piétonne ne donnent aucun résultat : les cyclistes continuent de rouler, souvent très vite, dans cette zone. Compte tenu du grand nombre de plaintes reçu par les policiers et la sécurité, pour quelle raison l'administration Plante-Tomlinson refuse-t-elle toujours d'autoriser les agents de la sécurité publique à donner des contraventions aux cyclistes délinquants ? Privilégier ainsi les cyclistes au détriment des piétons empêche nourrit l'acrimonie des piétons et empêche toute cohabitation harmonieuse.</p>
Rob Gordon	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Le Mont Royal est un symbole phare de Montréal, un lieu qui nous unit et nous rassemble. Malheureusement, certains individus sur un trip mégalomane veulent le cacher derrière des tours de verres de mega riches, dans le rêve de transformer notre métropole en n'importe quelle ville nord américaine sans âme. Mme la mairesse, pouvez vous vous engager à protéger NOTRE montagne?</p>
Jonathan Divry	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<p>Qu'attendez-vous pour réaménager les espaces verts municipaux en remplaçant toutes les pelouses vertes "à l'américaine", qui requièrent énormément de maintenance et d'arrosage, par des herbes naturelles et locales, qui sont adaptées à notre climat et notre volume de précipitations? Le nouveau Square Sainte-Elisabeth est un excellent premier pas à suivre, mais la luzerne encore présente pourrait encore être remplacée par de la pelouse aletnative comme du trèfle, de la camomille, ou de la turquette. C'est aux urbanistes de faire le premier pas dans la bonne direction pour que le public puisse suivre leur traces et faire la transition pour une pelouse moins demandante et plus durable.</p>

<u>Question de</u> Jonathan Divry	<u>À</u> Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<u>Objet</u> SUITE - Ensemble nous pouvons réduire énormément le gaspillage d'eau potable, et éliminer l'absurde pelouse verte du rêve américain.
--------------------------------------	---	---

À 20 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Philippe Gravel	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	5 élus Projet Montréal font face à des instances provinciales pour divers manquements à l'éthique : M Marinacci devant la CMQ. M Tomlinson. Mmes Patreau, Magini. Pollak devant la commission des droits de la personne. Attendu que les électeurs sont en droit de tout savoir avant de voter. Mme Plante, peut-on conclure qu'en signant leur bulletin de candidature vous confirmez que ces élus pourront continuer de siéger au caucus de Projet Montréal même si ils sont reconnus coupable?
Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	Au conseil d'arrondissement, en réponse à une question citoyenne, vous avez déclaré ne pas avoir de formation universitaire de premier cycle . Pourtant le Journal d'Outremont publiait le 25 octobre 2017, à la veille de la dernière élection, les réponses que les candidats d'alors avaient eux mêmes soumises à 5 questions posées par le Journal. A la question qui êtes-vous, vous aviez répondu, et je cite, Diplômé en Communication et de 2 ième cycle en Gestion et développement durable Comment pouvez vous concilier ces deux réponses. Se pourrait-il que 2017 vous ayez été élu en embellissant votre parcours académique au-delà des faits?
Beatrice Morf	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Ou en est le projet de règlement sur l'interdiction de l'utilisation de pesticides à base de glyphosate?
France Poulin	Mme Caroline Bourgeois (M. Philippe Tomlinson)	Le Journal d'Outremont nous révélait récemment qu'un jeune adolescent s'est trouvé pourchassé par la milice Hassidique Chaverim au point où il a dû se réfugier dans une école primaire locale. Cela fait suite à un autre incident, relaté dans les médias sociaux, où un autre adolescent s'est vu intimidé et encerclé par cette même milice pour avoir supposément enfreint le couvre-feu(alors qu'il en était exempté revenant de son travail dans une épicerie locale).

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
France Poulin	Mme Caroline Bourgeois (M. Philippe Tomlinson)	SUITE - On comprend que la communauté hassidique, comme nous tous, soit inquiète depuis la perte de notre poste de police local sous le règne de Projet Montréal, cependant Outremont n'a pas besoin d'opérations quasi policière orchestrées par une milice religieuse. Questionné lors du dernier conseil à ce sujet, M Tomlinson a avoué ne pas vouloir intervenir, et m'a redirigé vers la police. Mme Bourgeois, en tant qu'élue responsable de la sécurité publique, peut-on compter sur vous pour qu'une intervention soit faite auprès de Chaverim.
Olivier Brien	M. Pierre Lessard-Blais (M. Éric Alan Caldwell)	Ce serait une bonne idée de réaménager l'avenue Bennett en même temps que le projet Canoe. C'est la rue transversale la plus empruntée du quartier et cela n'ira pas en diminuant. C'est un îlot de chaleur, l'éclairage et le filage sont d'une laideur sans nom, digne d'une zone industrielle qui n'en est plus une. On trouve là la plus belle vue sur la tour du Stade et cela ferait un merveilleux lien entre la nouvelle avenue Pierre-de-Coubertin et la place Genevilliers. Je comprends que ça prend un budget pour cela mais ça rehaussera le prestige du quartier . . . ainsi que les taxes municipales ! Merci de votre attention.
Julie Sigouin	Mme Christine Black	2 organismes et l'arrondissement font le ménage mais pas de différence, qu'est-ce que vous pouvez faire pour régler cette question?
Helen Larivière	M. Luc Rabouin (Mme Marianne Giguère)	Trois fois j'ai appelé au 311 réinstaller le seul support à vélo face aux toilettes des femmes. Le support traîne près du parc pour enfant depuis le 11 juin que j'appelle aucun retour et quand j'ai rappelé le 5 août on me dit dossier fermé support rue Laurier. Vraiment une simple demande qui finit par tomber dans un trou. Plainte 21149414. Quelle perte de mon temps et ensuite quand je rappelle on me reproche la manifestation de mon impatience face à une telle indifférence
John Jordan	M. Lionel Perez	Councillor Perez, we saw you and Mr Coderre visiting Sandrini Confections on Sherbrooke St West in NDG last week after several articles were published about the petition the Owner Sandrine Campeau stated. In those articles, Sandrine Campeau is quoted as saying that Sherbrooke St is dangerous because there are too many marginal, non-consumer people on the sidewalk in front of her expensive gelato shop. As her residential neighbour on Sherbrooke I find this characterization of Sherbrooke St as dangerous or not up-market enough, offensive, remarkably biased and even counterproductive for the street. Can you tell us Councillor Perez, do you share this view that commercial streets that are varied and not all gentrified are dangerous and to be slowly eliminated?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ray Taylor	Mme Sue Montgomery M. Lionel Perez	<p>I have recently learned that our councillor for the district of Loyola, Christian Arseneault, has resigned due to health concerns. I of course as I'm sure we all do, wish him well for a speedy recovery.</p> <p>But now I am left to wonder - how will I now be represented as a citizen until the election?</p> <p>Again, wishing health and speedy recovery to Mr. Arseneault.</p>
Jean-Yves Picard	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Sur la rue ANDRÉ-ARNOUX ,les gens roulent ;a des vitesses incroyable.Aucun dos d'ânes pour ralentir ses irresponsables.J'ai déjà formulé une plainte,mais je suppose que la ville va attendre qu'un incident majeur arrive avant de bouger</p>
Erminia Penta	Élus arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc Extension (M. Robert Beaudry)	<p>IN 2017 , VDM TOOK BACK SMALL LOT IN ALLEY. VDM, DID NOT ADVISE ME IN WRITING IN 2017 (23 491 374) (6 019 444).</p> <p>TODAY (AUGUST 20, 2021) I SELL BUILDING.</p> <p>IN 2012, I MANDATED TO HAVE CERTIFICAT DE LOCALISATION (\$750 PLUS TAXE) PREPARED. TODAY IT IS NO GOOD.</p> <p>THE NOTARIES ON FILE (MAITRE BEAUDRY & MAITRE VALDES) ADVISE ME OF SITUATION. HOWEVER, I HAVE NO BACK UP OR COMMUNICATION IN 2017 FROM VDM (I.E.SMALL LOT).</p> <p>TODAY, AUGUST 20, 2021, I NEED TO REDO & REPAY FOR CERTIFICAT DE LOCALISATION (\$1050 PLUS TAX) .</p> <p>I ASK THE VDM TO SEND ME THE CORRESPONDANCE SENT TO MY ATTENTION IN 2017.</p> <p>IF THE CITY SEND ME AN ADVISORY IN 2017, IN GOOD FORM, I WOULD HAVE BEEN PREPARED TO DO THE STEPS NECESSARY AS AN OWNER TO BUILDING AT 4191 46 IEME RUE MTL H1Z 1M2.</p> <p>PLEASE PROVIDE ME WITH BACK UP & A DETAILED EXPLANATION.</p> <p>PLEASE ADVISE ME WHY I NEED TO REPAY ANOTHER CERTIFICAT DE LOCALISATION WHEN THE 2012 ONE IS GOOD UNTIL 10 YEARS.</p> <p>I GREATLY APPRECIATE YOUR ATTENTION IN THIS MATTER.</p>
François Picard	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>Les chances d'être interpellé par le SPVM augmentent si on est jeune plutôt que vieux, homme plutôt que femme, et noir plutôt que blanc ou asiatique.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
François Picard	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>SUITE - D'un autre côté, la criminalité augmente aussi si on est jeune plutôt que vieux, homme plutôt que femme, et noir plutôt que blanc ou asiatique.</p> <p>Il y a donc une corrélation entre criminalité et chances d'interpellation.</p> <p>Sachant ça, est-ce que ce serait mieux de mesurer le biais systémique dans les interpellations policières en fonction de la criminalité plutôt que de juste comparer hors contexte les noirs avec les blancs et ainsi de suite?</p>
Vincent Philion	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	<p>Est-ce qu'on pourrait imaginer un réseau d'égout sanitaire entièrement séparé du réseau pluvial (ex Gatineau) et utiliser le réseau sanitaire pour acheminer les déchets de table compostables (ex avec des broyeurs d'aliments domestiques). Cette approche faciliterait la gestion des eaux de pluie, la capacité de l'usine de traitement sanitaire et éliminerait les coûts récurrents et les désagréments de la collecte de compost.</p>
Jugy Sandhu	Conseil municipal (Mme Mary Deros)	<p>I am emailing you from restaurant Punjab Palace on Jean-Talon and me and some of the other Indian restaurant owners had some concerns to address with you. We wanted to know why their is no limit to restaurant permits being given out in this area as this causes problems for those of us that have been established here for many years. In the 500 metres between Acadie and Querbes there are 14 Indian restaurants of which about almost half have opened in the last few years. My address is 920 Jean Talon and the city has given permission for a restaurant to open at 890 Jean-Talon Ouest just two stores away from me. As you probably know this is not good for business nor is it a viable long term plan for the city. I request that you interfere to stop that permit from being approved and help us small business owners through this difficult time.</p>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des dossiers de l'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0907

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'eau principal - Dépense totale de 4 472 891,51 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10365 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'eau principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 669 312,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10365;
- 3- d'autoriser une dépense de 550 396,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 253 182,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217910003
80.01 (20.66)

CM21 0908

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour l'exécution des travaux d'enlèvement des sédiments des bassins de rétention d'Anjou - Dépense totale de 3 979 369,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BG21033-180171-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'enlèvement des sédiments des bassins de rétention d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 316 141,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BG21033-180171-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 663 228,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211541002
80.01 (20.67)

CM21 0909

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, pour le lot 3, avec AEdifica inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de transition écologique du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une période de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour une somme de 3 523 777,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18448 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure une entente-cadre pour le lot 3, avec AEdifica inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 3 064 154,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18448;
- 3 - d'autoriser une dépense de 459 623,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;
- 4 - de procéder une l'évaluation de rendement de l'adjudicataire AEdifica inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217055001
80.01 (20.68)

CM21 0910

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une période de 18 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 419 706,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18759 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une somme maximale de 2 419 706,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18759;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217655005
80.01 (20.69)

CM21 0911

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec OnePoint Développement inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 1 032 820,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18758 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle OnePoint Développement inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une somme maximale de 1 032 820,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18758;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de OnePoint Développement inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217655004
80.01 (20.70)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71) et 80.01 (20.72) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0912

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la fourniture de services sur demande de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 179 834,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18794 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique, pour une somme maximale de 2 179 834,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18794;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218057004
80.01 (20.71)

CM21 0913

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, pour une durée de 12 mois avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 924 347,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18733 - (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, par laquelle Cofomo inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée pour une somme maximale de 2 924 347,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18733;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218285001
80.01 (20.72)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0914

Adopter une nouvelle résolution conformément aux exigences du MAMH pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2021 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) / Abroger la résolution CG21 0154

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- abroge la résolution CG21 0154;
- 2- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 3- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 4- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la nouvelle programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 5- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 7- atteste par la présente résolution que la nouvelle programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

1217814002
80.01 (30.01)

CM21 0915

Autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecslult inc. et Aecom Tecslult inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 550 673,75 \$ à 677 146,25 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsub inc. et Aecom Tecsub inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 550 673,75 \$ à 677 146,25 \$.

Adopté à l'unanimité.

1213219008
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0916

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1208169005
80.01 (42.01)

CM21 0917

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1218144003
80.01 (42.02)

CM21 0918

Adoption - Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art / Réserver une somme de 3 120 000 \$ pour sa mise en œuvre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art »;
- 2- de réserver une somme de 3 120 000 \$ pour sa mise en œuvre;
- 3- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme en 2025 et en 2026.

Adopté à l'unanimité.

1208383002
80.01 (42.03)

CM21 0919

Adoption - Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 504 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1218247001
80.01 (42.04)

CM21 0920

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) ».

Adopté à l'unanimité.

1219099003
80.01 (42.05)

CM21 0921

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1214863001
80.01 (42.06)

CM21 0922

Approuver le Règlement R-207 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 467 523 \$ pour financer le projet « Migration 2022 du progiciel Hastus », pour un terme de 10 ans / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-207 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 467 523 \$ pour un terme de 10 ans pour financer le projet - Migration 2022 du progiciel Hastus;
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217945005
80.01 (45.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) à 80.01 (50.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0923

Approuver la solution intérimaire pour la gestion du temps supplémentaire et le règlement d'un litige en référence aux lettres d'ententes No. 11 et No. 19, conclues entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la solution intérimaire pour la gestion du temps supplémentaire et le règlement d'un litige en référence aux lettres d'ententes N° 11 et N° 19, conclues entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217839002
80.01 (50.01)

CM21 0924

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant le dépassement du nombre d'assignations prévu à la convention collective

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal concernant le dépassement du nombre d'assignations prévu à la convention collective.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218710003
80.01 (50.02)

CM21 0925

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant la mise à l'essai d'horaires de travail dans un certain nombre d'unités - Direction de la gendarmerie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal visant la mise à l'essai d'horaires de travail dans un certain nombre d'unités - Direction de la gendarmerie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218710002
80.01 (50.03)

CM21 0926

Renouveler le mandat de madame Josée Bérubé comme administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain (Exo) pour une durée de quatre ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler le mandat de madame Josée Bérubé à titre d'administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain – (Exo), pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

1217999005
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0927

Accorder un contrat de service de gré à gré au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour un montant total de 7 933 275 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement additionnel récurrent à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dès 2022 jusqu'en 2026 pour des budgets de revenus de 250 000 \$ et de dépenses de 75 000 \$ permettant l'obtention d'un budget annuel revenu dépense équivalent à 1 750 000 \$ net de ristourne (2 012 062,50 \$, taxes incluses)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de services de gré à gré avec le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat, pour un montant de 7 933 275 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un ajustement additionnel récurrent à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dès 2022 jusqu'en 2026 pour des budgets de revenus de 250 000 \$ et de dépenses de 75 000 \$ permettant l'obtention d'un budget annuel revenu dépense équivalent à 1 750 000 \$ net de ristourne (2 012 062,50 \$, taxes incluses);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1215978001

CM21 0928

Conclure une entente-cadre avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar, pour une durée de 12 mois, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente : 261 568,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18815 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1279;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Aquatechno spécialistes aquatiques inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar, pour une somme maximale de 261 658,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18815;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214338003

CM21 0929

Autoriser la cession du contrat d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan (CM20 0072), de Coforce inc. à Axia Services, jusqu'au 26 janvier 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois - valeur résiduelle totale du contrat estimée à 1 684 870,19 \$ (contrat : 1 465 104,51 \$ + contingences : 219 765,68 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1285;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser, à partir du 1^{er} septembre 2021, la cession des droits et obligations dans le contrat découlant de l'appel d'offres 19-17360 (CM20 0072), de la firme Coforce inc. à la firme Axia Services pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour le Biodôme et le Planétarium Rio-Tinto Alcan, jusqu'au 26 janvier 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois - valeur résiduelle totale du contrat estimée à 1 684 870,19 \$ (contrat : 1 465 104,51 \$ + contingences : 219 765,68 \$).

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217157011

CM21 0930

Ratifier la décision d'exercer la première option de prolongation pour une durée de 12 mois, ratifier une dépense de 189 708,76 \$, taxes incluses / Exercer la deuxième option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 189 708,76 \$, taxes et contingences incluses, pour la location court terme de deux camions avec engin élévateur à nacelle de 60 pieds et benne à copeaux dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise « Discount Location d'Autos et camions / 7392 Québec inc. » (contrat : 172 462,50 \$, taxes incluses - contingences : 17 246,26 \$, taxes incluses), majorant ainsi le montant total des contrats de 189 708,76 \$ à 569 126,28 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de ratifier la décision d'exercer la première option de prolongation, pour une durée de 12 mois, et la dépense de 189 708,76 \$, taxes incluses (contrat : 172 462,50 \$, taxes incluses - contingences : 17 246,26 \$, taxes incluses), pour la location court terme de deux camions avec engin élévateur à nacelle de 60 pieds et benne à copeaux, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Discount Location d'Autos et camions / 7392 Québec inc. - Appel d'offres public 19-17903;
- 2 - d'exercer la deuxième option de prolongation, à partir de décembre 2021 à novembre 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 189 708,76 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de deux camions avec engin élévateur à nacelle de 60 pieds et benne à copeaux, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Discount Location d'Autos et camions / 7392 Québec inc., majorant ainsi le montant total des contrats de location de 189 708,76 \$ à 569 126,28 \$, taxes incluses;

Item	Montant (taxes incluses)
1	86 231,25 \$
2	86 231,25 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 17 246,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1215382011

CM21 0931

Accorder un contrat de biens et services à XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. pour l'achat d'équipements audiovisuels et de services d'intégration technique pour le projet du MEM - Centre des mémoires montréalaises - Dépense totale de 517 755 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18839 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à XYZ Technologie culturelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'achat d'équipements audiovisuels et de services d'intégration technique pour le projet du MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 100 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18839;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 655 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de risque;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1213673004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0932

Conclure une entente-cadre avec Location Guay inc. pour la location de machinerie pour des travaux d'excavation et de déneigement, pour une période de quatre ans (Montant estimé de l'entente : 1 192 819,63 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 1736 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1281;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans, par laquelle Location Guay inc, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de machinerie pour des travaux d'excavation et de déneigement, pour une somme maximale de 1 192 819,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1736;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Location Guay inc. à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Location Guay inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la CSEM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1210649003

CM21 0933

Accorder quatre contrats aux firmes 9304-9179 Québec inc., et Contant inc. pour les services d'exploitation de quatre lieux d'élimination de la neige, pour une période de trois et quatre ans avec une option de prolongation d'un an - Dépense totale de 14 767 554,45 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public AO-21-18860 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats, pour une période de trois ans (lots 1 et 4) et de quatre ans (lots 2 et 3) avec une option de prolongation d'un an, pour les services d'exploitation de quatre lieux d'élimination de la neige, aux prix de leur soumission, soit les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18860 et au tableau des prix reçu joint au dossier décisionnel;

Adjudicataires	no Lot	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)
9304-9179 Québec inc.	1	5 643 662,85 \$
Contant inc.	2	1 026 956,70 \$
9304-9179 Québec inc.	3	4 784 684,63 \$
9304-9179 Québec inc.	4	850 991,20 \$
		12 306 295,37 \$

TTC : Toutes taxes comprises

- 2- d'autoriser une dépense de 1 845 944,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 615 314,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes 9304-9179 Québec inc. et Contant inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1217711006

CM21 0934

Accorder un contrat à Environnement Routhier NRJ inc. pour la location à taux horaire de quatre souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige Langelier, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 1 160 189,73 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18859 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routhier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location à taux horaire de quatre souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige Langelier, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 966 824,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18859;
- 2- d'autoriser une dépense de 145 023,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 48 341,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routhier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1216320008

CM21 0935

Accorder un contrat à Fourgons Leclair Inc., pour la fourniture et l'installation de boîtes fourgons aménagées de 16 pieds sur châssis de camion fourni par la Ville pour le service d'étañonnement de l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 278 823,57 \$, taxes incluses (contrat : 265 546,26 \$ + contingences : 13 277,31 \$) - Appel d'offres public 21-18796 - (un seul soumissionnaire)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Fourgon Leclair inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgons aménagées de 16 pieds sur châssis de camion fourni par la Ville pour le service d'étañonnement de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 546,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18796;

- 2- d'autoriser une dépense de 13 277,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Fourgon Leclair inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1215382013

CM21 0936

Conclure une entente-cadre avec Les Reliures Caron & Létourneau Itée pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois (Montant total estimé : 647 052,86 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-18726 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Reliures Caron & Létourneau Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différents types de services de reliure de documents, pour une somme maximale 647 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18726;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Reliures Caron & Létourneau Itée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Centre des services partagés – bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1219055001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0937

Accorder à Atelier La Boutique, le contrat pour le lot 1 et à Acmé décors inc., le contrat pour le lot 2, pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour les espaces publics et temporaires du MEM - Centre des mémoires montréalaises / Autoriser une dépense de 1 057 768,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le lot 1 et une dépense de 368 292,52 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le lot 2 - Appel d'offres public 21-18820 (5 soum. avec grille d'évaluation et de pondération et système à deux enveloppes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1300;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les contrats de fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impression graphique pour les espaces publics et pour la fabrication d'éléments muséographiques de l'espace temporaire, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18820;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Atelier La Boutique	Fabrication et installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impression graphique pour les espaces publics	961 608,04 \$
Acmé décors inc.	Fabrication d'éléments muséographiques de l'espace temporaire	334 811,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 64 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 64 820 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Atelier La Boutique;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217959004

CM21 0938

Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige Carrière Saint-Michel, pour une période de trois saisons hivernales avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 500 404,78 \$, taxes contingences et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18893 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige Carrière Saint-Michel, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 003,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18893;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 550,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- d'autoriser une dépense de 20 850,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de JMV Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1216320009

CM21 0939

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 077 744,29 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460522 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1309;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 020 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460522;
- 2- d'autoriser une dépense de 777 949,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 279 795,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1217231057

CM21 0940

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de l'avenue Hôtel-de-Ville (projet de l'entente 83-89), pour une somme maximale de 160 681,18 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (numéro de projet H53200), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de l'avenue Hôtel-de-Ville (projet de l'entente 83-89 - Fiche numéro 25) pour une somme maximale de 160 681,18 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1210025001

CM21 0941

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 440 000,01 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466649 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1311

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, dans cinq intersections de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 200 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466649;
- 2 - d'autoriser une dépense de 240 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1212968016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0942

Offrir au conseil d'arrondissement de Verdun les services professionnels du Service de la culture pour prendre en charge la réalisation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à l'Auditorium de Verdun, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Anna Binta Diallo, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Errances à Verdun », pour une somme maximale de 261 568,13 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1328;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'offrir au conseil d'arrondissement de Verdun les services pour la tenue d'un concours sur invitation ainsi que la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art, dans le cadre du projet de construction et de rénovation majeure de l'Auditorium de Verdun, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art avec Anna Binta Diallo, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Errances à Verdun » intégrée à l'Auditorium de Verdun, pour une somme maximale de 261 568,13 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1210552004

CM21 0943

Approuver l'avenant 1 à l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) (CM20 0161) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12) et autoriser une dépense additionnelle de 478 413,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le coût du projet de 980 902,31 \$ à 1 459 315,59 \$, taxes et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1331;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant no 1 à l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 478 413,28 \$, taxes incluses, conformément à l'avenant no 1 à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207000011

CM21 0944

Autoriser une prolongation de six mois à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke (CM16 1439) pour la participation de la Ville aux projets de recherche de la Chaire de recherche du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA) / Approuver un projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une prolongation de six mois de l'entente avec l'Université de Sherbrooke pour la participation de la Ville aux projets de recherche de la Chaire de recherche du conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA);
- 2- d'approuver à cet effet l'addenda numéro 1 à l'entente initiale entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke, établissant les modalités et conditions de la prolongation de la durée de l'entente initiale.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217231064

CM21 0945

Accorder un contrat à Services Infracpec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 345 147,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463319 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Services Infracpec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 825,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463319;
- 2 - d'autoriser une dépense de 206 882,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 69 439,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Services Infracpec inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1217231063

CM21 0946

Approuver un projet de convention d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., des emplacements pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le toit de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, située au 55, avenue Dupras, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2021, moyennant une recette totale de 132 500 \$, excluant les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc. (CM18 0631), pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2021, des emplacements pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le toit de l'édifice de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, située au 55, avenue Dupras, moyennant une recette totale de 132 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'amendement du bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1215323004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0947

Approuver un projet de troisième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, aux étages et au sous-sol de l'édifice situé au 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 - Le montant de la subvention immobilière estimée pour la durée de l'entente est de 113 580 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'une troisième convention de prolongation par laquelle la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2022, des espaces situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation;
- 2 - d'imputer la dépense de 10 804,67 \$, plus les taxes applicables, en frais d'exploitation, conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1216025006

CM21 0948

Fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, rétroactivement du 10 juin 2021 au 31 décembre 2021 / Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, un local d'une superficie de 2 723 pieds carrés, situé au 1425, rue Jeanne-Mance afin d'assurer le maintien des mesures sanitaires sur le territoire du Quartier des Spectacles, rétroactivement du 10 juin 2021 au 31 décembre 2021 - La subvention locative représente une somme de 39 315 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 171 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, et ce rétroactivement du 10 juin au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prêt de local par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, du 10 juin au 31 décembre 2021, un local situé au 1425, rue Jeanne-Mance d'une superficie de 2 723 pieds carrés afin d'assurer le maintien des mesures sanitaires sur le territoire du Quartier des Spectacles, gratuitement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 3 - d'imputer les frais d'exploitation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1210515009

CM21 0949

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Simo Management pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) (Montant de 242 832,95 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 1738 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec SIMO Management inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 242 832,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1738;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et SIMO Management inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1210649002

CM21 0950

Approuver le report de paiement de la rente de 30 jours, et l'annulation des intérêts le cas échéant, pour chacun des cinq versements dus en 2021 pour l'emphytéose de Parc Six Flags s.e.c. pour l'immeuble connu sous le nom de La Ronde

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le report de paiement de la rente de 30 jours pour chacun des cinq versements dus en 2021 pour l'emphytéose du Parc Six Flags s.e.c.;
- 2 - d'annuler les intérêts facturés le cas échéant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1219245002

CM21 0951

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE La Petite Caserne, à des fins de garderie, des espaces d'une superficie de 2 400 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3199, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, pour une période de cinq ans, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, moyennant un loyer total de 66 960,60 \$, excluant les taxes - Le montant de la subvention immobilière est de 53 040 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE La Petite caserne, pour une période de cinq ans, rétroactivement du 1^{er} juin 2021, des espaces d'une superficie de 2 400 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3199, rue Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, à des fins de garderie, pour un loyer total de 66 960,60 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est de 53 040 \$;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1215372006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0952

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à des fins de stationnement de véhicules, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2021, pour un loyer total de 343 584 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2021, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à des fins de stationnement de véhicules, pour un loyer total de 343 584 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1215941002

CM21 0953

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des équipements et la conservation des vestiges en 2021-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des équipements et la conservation des vestiges en 2021 et 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1207233002

CM21 0954

Accorder un soutien financier de 235 000 \$, en 2021, à AlterGo, pour le redistribuer aux organismes financés par le Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes panmontréalais (PANAM) 2021-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 235 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2021, pour le redistribuer en divers montants aux « Organismes PANAM reconnus » afin de contribuer au financement de leurs activités de loisir spécialisées à l'attention des personnes ayant des limitations fonctionnelles pour le Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes panmontréalais (PANAM), dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1216367004

CM21 0955

Accorder un soutien financier de 350 000 \$ à Vivacité Montréal pour la réalisation d'un projet de six logements en propriété à capitalisation partagée, dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie / Autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2022 d'un montant de 350 000 \$, provenant des surplus affectés / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 350 000 \$ à Vivacité Montréal pour la réalisation d'un projet de six logements en propriété à capitalisation partagée, dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2022 d'un montant de 350 000 \$, provenant des surplus affectés;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1214861004

CM21 0956

Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Hockey Québec - Région Montréal (CA19 27 0344) / Approuver la diminution du montant du soutien financier de 234 000 \$ à 146 647,34 \$, pour l'année 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Hockey Québec - Région Montréal;
- 2- d'approuver la diminution du montant du soutien financier de 234 000 \$ à 146 647,34 \$, pour l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1218816002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0957

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 10 026 700,02 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460528 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 689 936,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460528;
- 2 - d'autoriser une dépense de 955 688,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 381 074,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Services Infraspéc inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1217231061

CM21 0958

Autoriser les modifications apportées à l'intervention financière du Service de l'Eau afin de corriger la répartition des dépenses et crédits des provenances et imputations entre les travaux de reconstruction d'aqueduc dans le boulevard Grande-Allée, de la rue Fleury Est au boulevard Henri-Bourassa et du remplacement de plomb privé dans les mêmes limites, dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin (CM21 0578)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser les modifications apportées à l'intervention financière du Service de l'Eau afin de corriger la répartition des dépenses et crédits des provenances et imputations entre les travaux de reconstruction d'aqueduc sur Grande-Allée, de Fleury Est à Henri-Bourassa et du remplacement de plomb privé dans les mêmes limites, dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction (CM21 0578), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1217231025

CM21 0959

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie et d'éclairage dans les avenues McDougall et Elmwood - Dépense totale de 6 953 389,77 \$, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414540 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie et d'éclairage dans l'avenue McDougall et l'avenue Elmwood, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 599 851,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414540;
- 2- d'autoriser une dépense de 575 278,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 778 260,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Gérald Théorêt inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1217231062

CM21 0960

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux d'aménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 10 810 827,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6563 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1443;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 652 524,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6563;
- 3- d'autoriser une dépense de 772 201,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 386 101 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1218264001

CM21 0961

Accorder un contrat de services professionnels à Halo Création tm (Studio Plasma inc.) pour la production et la réalisation de contenus multimédias, audiovisuels et d'interactifs numériques pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises - Dépense totale de 1 093 983,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18793 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1448;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Halo Création tm (Studio Plasma inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la production et la réalisation des contenus multimédias, audiovisuels et interactifs numériques pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM-Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 093 983,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18793;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Halo Création tm (Studio Plasma inc.);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1213673001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0962

Approuver les modifications au projet d'acte (CM20 0519), par lequel la Ville vend au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un immeuble constitué des lots 2 134 205 à 2 134 209, 2 134 232 à 2 134 241, 2 134 243 à 2 134 252, 2 134 254, 2 135 132, 2 135 134, 2 135 135 et 6 357 867, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel se retrouve un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 9 082,6 mètres carrés, pour la somme modifiée de 3 693 973 \$, plus les taxes applicables, à la suite de la révision des coûts de réhabilitation des sols

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les modifications au projet d'acte (CM20 0519), par lequel la Ville de Montréal vend au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un immeuble constitué des lots 2 134 205 à 2 134 209, 2 134 232 à 2 134 241, 2 134 243 à 2 134 252, 2 134 254, 2 135 132, 2 135 134, 2 135 135 et 6 357 867, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel se retrouve un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 9 082,6 mètres carrés, pour la somme modifiée de 3 693 973 \$, plus les taxes applicables, à la suite de la révision des coûts de réhabilitation des sols;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1204435001

CM21 0963

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain relatif à l'accès et à l'entretien du passage à niveau Ogilvy, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Réseau de transport métropolitain relatif au droit d'accès et à l'entretien du passage à niveau Ogilvy dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1216477003

CM21 0964

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relatif à l'entretien du passage à niveau Ogilvy, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1461;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relatif à l'entretien du passage à niveau Ogilvy dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1216477002

CM21 0965

Approuver le projet d'entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et le Réseau de transport métropolitain pour la construction du passage à niveau Ogilvy, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et le Réseau de transport métropolitain relatif à la construction du passage à niveau Ogilvy dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1216477001

CM21 0966

Approuver un projet d'acte par lequel la société en commandite La Nouvelle Maison cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, un immeuble situé entre le boulevard René-Lévesque Est et l'avenue Viger, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 059 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la prolongation de la rue Alexandre-DeSève, et ce, sans contrepartie financière / Verser le lot 6 059 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le domaine public de la Ville, à des fins de rues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1465;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite La Nouvelle Maison cède à la Ville de Montréal, à des fins de rue, un immeuble situé au sud du boulevard René-Lévesque Ouest et à l'ouest de l'avenue Papineau, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 059 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la prolongation de la rue Alexandre-DeSève, entre le boulevard René-Lévesque Est et l'avenue Viger Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière ou autres, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 059 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le domaine public de la Ville pour fins de rue.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1216037007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.43 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0967

Autoriser la dépense annuelle au montant de 189 870,21 \$, excluant les taxes, pour le paiement de la rente totale au montant de 7 594 808,41 \$, excluant les taxes, pour une période de 40 ans, conformément à la convention d'usufruit d'une partie d'un bâtiment et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 mètres carrés, situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les fins du Centre Sanaaq / Ajuster, pour les années 2022 et les suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant récurrent de 199 339,99 \$, net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1466;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la dépense annuelle au montant de 189 870,21 \$, plus les taxes applicables, pour le paiement de la rente totale au montant de 7 594 808,41 \$, plus les taxes applicables, pour une période de 40 ans, conformément à la convention d'usufruit d'une partie d'un bâtiment et représentant une superficie approximative au sol de 5 793 mètres carrés, situé au sud de la rue Tupper et à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les fins du Centre Sanaaq, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention d'usufruit;
- 2- d'ajuster, pour les années 2022 et les suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant récurrent de 199 339,99 \$, net de taxes;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1218042006

CM21 0968

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en nom collectif NouvLR, pour une période de 405 jours, rétroactivement du 20 février 2021 au 31 mars 2022, un terrain ayant une superficie de 7 000 pieds carrés, situé au nord-est des rues Saint-Patrick et Saint-Colomban, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 853 635-2 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour installer temporairement quatre à six bâtiments préfabriqués, pour un loyer total de 7 301,10 \$, excluant les taxes pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1467;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en nom collectif NouvLR pour une période 405 jours, rétroactivement du 20 février 2021 au 31 mars 2022, un terrain ayant une superficie de 7 000 pieds carrés, situé au nord-est des rues Saint-Patrick et Saint-Colomban, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 853 635-2 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour installer temporairement quatre à six bâtiments préfabriqués, pour un loyer total de 7 301,10 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer les frais administratifs de 520 \$, plus les taxes applicables, à la charge de la Société en nom collectif NouvLR.;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1210515006

CM21 0969

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, une servitude de passage sur une partie du lot 3 895 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 326,9 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy, le tout sans considération financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1468;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, une servitude de passage, ayant une superficie de 326,9 mètres carrés, sur une partie du lot 3 895 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy, le tout sans considération financière et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1210222003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0970

Autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2021, de 182 500 \$ en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie, de 85 000 \$ en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest et de 40 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Verdun, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de l'ouverture du site de gestion de sol du Parc d'entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

dans le cadre de l'ouverture du site de gestion de sol du Parc d'entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2021 de 182 500 \$ en provenance de l'arrondissement de Ville-Marie, vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2021 de 85 000 \$ en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest, vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2021 de 40 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Verdun, vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217682001

CM21 0971

Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1370;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1219226001

CM21 0972

Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1211543004

CM21 0973

Offrir au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1214139002

CM21 0974

Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218523001

CM21 0975

Offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, et ce, sur une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1215950003

CM21 0976

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1213267001

CM21 0977

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1212621001

CM21 0978

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1217796011

CM21 0979

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'ajouter le Passeport Espace pour la vie et de supprimer les forfaits offerts à la clientèle individuelle (tarification régulière, résidents du Québec, détenteurs de carte Accès Montréal)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1216744003

CM21 0980

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'y ajouter des tarifs relatifs à la Cité-des-Hospitalières (251 avenue des Pins)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1217736002

CM21 0981

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1212937001

CM21 0982

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1208169003

CM21 0983

Avis de motion et dépôt - Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1212937004

CM21 0984

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1214320010

CM21 0985

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1219066001

CM21 0986

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1216713002

CM21 0987

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1217535001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0988

Adoption - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 par sa résolution CM21 0788;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 par sa résolution CM21 0788;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 1002;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 882 222 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1215092005

Règlement 21-033

CM21 0989

Adoption - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 par sa résolution CM21 0789;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 par sa résolution CM21 0789;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 1001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance du bâtiment situé sur le lot 1 508 465 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1215092004

Règlement 21-034

CM21 0990

Adoption avec changements - Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030, modifié par 20-030-1)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 par sa résolution CM21 0790;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » à l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 par sa résolution CM21 0790;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 2 juin 2021, par sa résolution CE21 0997 et du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1214341001

Règlement 20-030-2

Le conseil débute l'étude du point 43.01.

Un débat s'engage.

À 21 h 59, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 24 août 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 août 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 août 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral de la Ville
M  Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Benoit Dorais.

La pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue   toutes et   tous.

La pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite d dier une minute de silence   trois personnes d c d es r cemment et pour qui elle  prouve une grande admiration. Tout d'abord, une grande  crivaine, po te, essayiste et dramaturge montr alaise, Mme Mich le Lalonde. Celle qui a  crit le c l bre po me « Speak White » est d c d e le 22 juillet dernier   Montr al. Plus r cemment, le p re des Contes pour tous, M. Rock Demers, est disparu   Montr al, le 17 ao t de ce mois. Elle souligne que plus d'une g n ration a  t  marqu e par ses  uvres cin matographiques, qui continueront d'ailleurs   vivre encore longtemps dans les foyers qu b cois. Et enfin, le Montr alais natif de l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles, M. Rodrigue Gilbert, ancienne vedette des Rangers de New York et membre du Temple de la renomm e du hockey, qui s' teint le 22 ao t,   l' ge de 80 ans.

Au nom des membres du conseil, Mme Suzie Miron offre ses condol ances aux familles et aux proches, ainsi qu'  la communaut  artistique, sportive et politique.

La pr sidente du conseil demande un moment de recueillement.

Par la suite, la présidente du conseil rappelle que les élections municipales approchent à grands pas. À cet effet et dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les électrices et électeurs pourront bénéficier de deux jours complets de vote par anticipation, soit les samedi et dimanche 30 et 31 octobre 2021, ainsi que de deux jours complets de vote les samedi et dimanche 6 et 7 novembre 2021.

La présidente du conseil ajoute qu'il est possible de demander de voter par correspondance pour les électeurs les plus vulnérables, soit ceux qui résident dans des centres d'hébergement, les personnes incapables de se déplacer en raison de leur état de santé, les personnes atteintes de la COVID-19 ou celles dont l'isolement est exigé par les autorités de la santé publique.

Il est également important de noter que lors d'une élection générale, Élections Montréal embauche quelque 13 000 personnes. La présidente du conseil spécifie quelques règles afin de travailler aux élections :

- être âgé-e de 16 ans ou plus
- avoir un numéro d'assurance sociale
- avoir accès à une adresse courriel unique
- être en mesure de compléter la formation en ligne d'Élections Montréal

Pour la description des postes disponibles et pour postuler en ligne, la présidente du conseil invite la population à consulter le site elections.montreal.ca.

Enfin, la présidente du conseil fournit de l'information concernant de nouvelles données ouvertes. Plus précisément, la publication d'un nouvel ensemble de données ouvertes qui présente les données d'auto-identification recueillies sur une base volontaire chez les personnes qui soumettent une question au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Les données sont traitées de manière confidentielle et sont présentées en s'appuyant sur une grille d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). Les données récoltées portent sur le genre, l'appartenance à un groupe visé et l'arrondissement de résidence. Les statistiques recueillies permettront notamment au Bureau de la présidence de bien analyser la participation citoyenne afin de s'assurer d'une représentation de toutes et tous aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

La présidente conseil, Mme Suzie Miron, remercie les membres de leur attention et souhaite une bonne séance à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 13 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Melissa Montbleau	M. Pierre Lessard-Blais Mme Karine Boivin-Roy (Mme Nathalie Goulet)	<p>Que pensez-vous de la situation actuelle au Royal Versailles qui accueillent des itinérants ? Des résidents qui sont victimes de vols, témoins d'actes de violence, de drogue, de vandalisme et de prostitution dans un quartier autrefois paisible ? Quel impact ces événements ont sur notre vie de quartier et principalement, nos enfants ?</p> <p>Les organismes communautaires ayant pour mandat d'assurer la cohabitation avec les résidents du secteur ont confirmé ne pas avoir eu les ressources supplémentaires leur permettant de minimiser les impacts sur le secteur.</p> <p>Du jour au lendemain, nos enfants doivent apprendre ce que sont des seringues souillées, se font parfois réveiller la nuit par des itinérants intoxiqués dans nos cours et/ou trouvent des sachets de drogue ici et là. Nous, citoyens des cours Lafontaine et des environs, voulons retrouver la sécurité de notre quartier. Merci</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ludovic Gollion	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Le Skate Park au coin des avenues de Lorimier et Maisonneuve Est est depuis plusieurs années problématique. Nous trouvons quotidiennement des déjections humaines, aiguilles utilisées entre autres déchets, et cette année l'endroit est devenu un camp d'itinérants avec tentes, lavage de linge et utilisation dangereuse de l'électricité de la ville. Le parc alentours est donc déserté aussi bien par les habitants, que les skaters qui ne peuvent plus pratiquer en sécurité.</p> <p>Grand nombre de mes voisins m'ont confirmé appeler, comme moi, régulièrement la ville et le SPVM pour obtenir de l'aide, mais le mieux que nous obtenons est un nettoyage occasionnel, donnant lieu à la même situation le lendemain.</p> <p>Nous nous sentons abandonnés par la ville, qui n'agit pas avec une vraie solution au problème, et préfère indiquer comme "résolue" chaque plainte de nuisance.</p> <p>Nous avons besoin d'une solution réelle à ce problème, et non un énième nettoyage qui durera quelques heures. Que proposez vous? Merci</p>
Edouard Michaud	Mme Caroline Bourgeois	<p>Etat Desastreux de la 14e avenue au Nord de Sherbrooke E, à P.A.T...plusieurs requetes ont été faites depuis aout 2020, nombreuses communications avec Mr. Touh Inspecteur Trav. Publics ont eu lieu...en attente de voir si budget des travaux sera octroyé ou pas...Beton provincial supposé fournir le beton - donc : y aura t il octroi de budget pour les travaux ? La situation est tres préoccupante pour la sécurité de tous, puisque les gros éclats de pierre au sol sont projetés dans tous les sens, à grande vitesse, lorsque les camions de beton passent dessus. Nous prions Madame la Mairesse de venir constater elle meme l'état des lieux, puisque la chaussee se degrade de jour en jour. Merci de votre attention</p>
Alain Caron	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Est-ce normal de bloquer pour l'été, l'accès à une ruelle, sans organiser une rencontre avec les résidents qui accèdent à cette ruelle ?</p>
Gaétan Auger	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Attendu que le fleuve est une richesse collective et que le plus grand nombre de Montréalais devrait y avoir accès.</p> <p>Attendu que nous reconnaissons l'importance stratégique du port pour l'économie du Québec et que nous croyons que celui-ci restera compétitif en rationalisant le chargement des conteneurs et la formation des convois directement où sont les terminaux.</p> <p>Attendu qu'une étude de faisabilité technique de la réorientation de la courbe du CP a été réalisée en 1998 par la Société du Port et le Canadien Pacifique, où il semblait que la réalisation de ce projet était plus une question de coût que de compétitivité.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Gaétan Auger	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>SUITE - Je demande, comme les AmiEs du Courant Sainte-Marie, une nouvelle étude de faisabilité de réorientation de la courbe du CP et que celle-ci soit réalisée dans les plus brefs délais compte tenu de la modernisation de la rue Notre-Dame et de la venue du REM.</p> <p>Est-ce que la Ville s'engage à faire une telle étude indépendante et dans quels délais, sinon pourquoi?</p>
Geoffrey Rollet	Élus municipaux (Mme Nathalie Goulet)	<p>Le refuge Royal Versailles, ou comment créer un ghetto verollant tout un quartier familiale avec ses résidents et commerçants. Depuis juillet notre paysage s'est métamorphosé : Drogue, prostitution, violence, vol, violation de terrains privés, exhibitionnisme,...le tout à ciel ouvert 24/7. Un ghetto ingérable qui regroupe jusqu'à 260 itinérants aux problèmes lourds, sans structure pour les aider. Les résidents et commerçants ont peur et refutent cette réalité qui nous a été imposé. Allez-vous fermer ce refuge à la fin du bail, soit le 30 septembre ?</p>
Dr Elias Oussedik	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Montréal est connue pour sa belle diversité. Les deux dernières années ont été difficiles pour tout le monde. En tant que médecin, j'ai vu plusieurs épisodes de dépression et des personnes éloignées de leur famille. Voyager permet aux Montréalais et aux touristes de partager des moments privilégiés. Une entreprise qui offre des tests COVID-19 approuvés pour les voyageurs seraient un atout important pour la communauté du centre-ville.</p> <p>Nous avons une entreprise/emplacement central au 1187 rue Sainte Catherine Ouest pour effectuer des tests COVID-19 approuvés pour les voyageurs qui sont abordables et accessibles dans un emplacement central avec de nombreux touristes.</p> <p>Notre permis d'occupation n'est pas autorisé en raison de problèmes liés au zonage; cependant, nous croyons que notre centre ajoute beaucoup à la communauté et nous aimerions donc demander un permis spécial pour opérer au rez-de-chaussée au 1187 rue Sainte Catherine Ouest.</p>
Frédéric Bataille	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Étant donné les élections fédérales actuelles, pouvez-vous au nom des Montréalais demander officiellement que les chefs fédéraux s'engagent à faire une réforme de la loi sur les chemins de fer pour permettre aux villes de pouvoir utiliser les emprises ferroviaires pour permettre de désenclaver plusieurs secteurs et quartiers à Montréal. De nombreux projets de traverse, de sentiers multifonctions ou de pistes cyclables sont systématiquement bloqués par le trop grand pouvoir des compagnies de chemin de fer, comme nous l'a montré la situation à Parc-Extension. Merci.</p>
Bertrand Legret	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>Je souhaiterais signaler que des toxicomanes se piquent en plein jour dans notre ruelle à la vue de tous, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de sécurité et de salubrité pour les résidents, particulièrement de nos enfants.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Bertrand Legret	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>SUITE - Ce matin, j'ai de nouveau croisé un itinérant en train de se piquer, assis au milieu de la ruelle entre la rue de la Gauchetière au Nord et la rue Viger Au Sud, Berry à l'Est et Saint-Denis à l'Ouest. C'est la 3e fois en 1 mois que je suis confronté à ce type d'événement.</p> <p>Des itinérants ont installé leur campement sur la Place J.-Ernest-Laforce, avec son lot d'insalubrité et de sécurité : accumulation de débris, excréments dans la ruelle, présence notable de rats, état d'ivresse récurrent, piquerie à ciel ouvert.</p> <p>Les résidents sont nombreux à craindre que la place Place J.-Ernest-Laforce ne devienne une nouvelle place Émile Gamelin, de retrouver des victimes de surdose dans leur ruelle ou des seringues usagées.</p> <p>Il y a urgence à faire quelque chose.</p>
Marc Poulin	Mme Maja Vodanovic (M. Robert Beaudry)	<p>Samedi dernier sur Twitter, M Lampron, votre conseiller politique, publiait ceci : Mais qui était donc le candidat à la mairie de Montreal-Nord en 2013 pour Denis Coderre? Un ex-policier qui a été accusé au criminel pour agression sexuelle sur une mineure! Dire qu'il se permet aujourd'hui de faire la morale. Compte tenu que les accusations à l'égard de M Deguire datent de 2016, l'amalgame douteux de M Lampron revient à insinuer que M Coderre savait en 2013 et a passé l'éponge. M Lampron ne s'est pas excusé. Mme Vodanovic cautionnez-vous les propos de votre attaché politique et si non, allez-vous exercer des sanctions à l'égard de ce dernier pour ces propos diffamatoires et scandaleux?</p>
Jason Smith Smith	M. Marvin Rotrand	<p>Mr Rotrand, You put forward a motion last June to defend local media, but on the same week, you joined the team of a man who had the police spy on a locally well known journalist. Do Your defence of local media extend to protecting journalists from those kind of situations?</p>
Jocelyn D'Amours	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Encore le 23 juin dernier, vous disiez souhaiter une réelle conversation avec les montréalais. En effet, la ligne de parti de Projet Montréal est très claire; dans le programme politique 2017, on peut lire: " 5.7 Favoriser une démocratie participative 5.7.b) Mettre en place un processus de préconsultation, avant l'étude au CCU, des projets immobiliers d'envergure. "</p> <p>Pourquoi, pour le redéveloppement de Grace Dart, dans MHM pourtant géré par Projet Montréal, cette démocratie participative et ce processus de préconsultation n'ont pas eu lieu ? Pourtant, lors de la consultation écrite, une pétition de 107 signatures fut déposée; et, lors de la 2ième rencontre citoyenne organisée par le promoteur, notre maire était présent et il a entendu les vives protestations de plus de 110 citoyens et électeurs qui se sont déplacés en pleine période de vacances.</p> <p>Pourquoi notre maire M Pierre Lessard-Blais ne met-il pas en application ce que vous prônez ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Irene Manta	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>Bonjour Mme Plante,</p> <p>J'aimerais porter à votre attention que le responsable des événements et de la logistique de votre parti, Projet Montréal, est accusée d'agression sexuelle par au moins 10 présumées victimes, montre le site web Dit Son Nom.</p> <p>Votre employé est accusée entre autres de propos sexuels déplacés, attouchements, leurre, voyeurisme et j'en passe.</p> <p>-Comment votre administration peut-elle se dire féministe et en faveur de la justice sociale, mais maintient dans ses rangs un agresseur sexuel dénoncé par au moins 10 présumées victimes?</p> <p>-Mme Plante, attendez-vous que votre employé fasse d'autres victimes avant d'agir?</p> <p>Merci de prendre cette situation au sérieux et agir en conséquence</p>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 08. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Aimerait une justification sur une réduction de la formation en désescalade au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et aimerait connaître la position de l'Administration concernant la question du « définancement » du SPVM? / Reformule sa question

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, de retirer ou modifier les mots « mentir et mensonges » de son intervention. La mairesse de Montréal les remplace par « propos erronés ». La présidente la remercie.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Quelle est la stratégie pour construire 2000 logements sociaux à court terme? / Comment l'Administration est au courant que la majorité des unités de logements abordables ait été achetée par la clientèle cible, y a-t-il un registre à la Ville, un suivi auprès des acheteurs et est-ce que l'Administration va retrancher ces unités de son bilan de la Stratégie 12 000 logements?
-----------------------	---	--

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	Mme Caroline Bourgeois	Utilisation du gaz lacrymogène par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Est-ce que l'Administration va intervenir et resserrer l'usage de ce type d'agent de contrôle de foule? / Est-ce que la Commission de la sécurité publique, qui étudie cette question présentement, peut déposer un rapport préliminaire au prochain conseil municipal, soit celui de septembre?

À 10 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin

de prolonger la période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Préoccupations liées à la levée des mesures d'urgence – Est-ce qu'il y aura des équipes épidémiologiques pour aider l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro? / Plus précisément, sur le plan du paiement des factures liées à plusieurs commandes découlant de la situation d'urgence, quel est le plan pour aider les arrondissements à payer ces commandes ou qui sera responsable du paiement de ces factures?
-------------------------	--	---

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 30.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à Mme Karine Boivin-Roy qui soulève une question de privilège concernant la réponse donnée par M. François Limoges, à la question numéro 53, lors de la période de questions des citoyens. La présidente informe Mme Boivin-Roy qu'elle ne reconnaît pas cette question de privilège. Le leader de la majorité, M. François Limoges, ajoute qu'être en désaccord avec une réponse donnée ne constitue pas selon lui une question de privilège.

Mme Miron cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui soulève une question de règlement à l'égard des propos antiparlementaires tenus par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et plus précisément le moment où la présidente a fait son intervention auprès de Mme Plante, c'est-à-dire à posteriori de l'intervention de la mairesse de Montréal. Il aurait préféré que cette intervention ait lieu au moment même où les propos antiparlementaires ont été prononcés et que cela devienne la façon de faire à l'avenir. À ce sujet, la présidente du conseil informe M. Perez qu'elle met en délibéré cette question de même que l'utilisation du mot « chutzpah » qu'il a utilisé lors de sa première question à la mairesse de Montréal, à la séance du 23 août, en après-midi.

En complément, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy souligne qu'elle a donné deux synonymes au mot « chutzpah ». Puis Mme Boivin-Roy exprime à nouveau son désaccord concernant la décision de la présidente de ne pas reconnaître sa question de privilège citée précédemment. La présidente clôt le débat en maintenant sa décision.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 40, le mardi 24 août 2021, le conseil reprend l'étude du point 43.01.

CM21 0991

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles et de Ville-Marie / Remplacement de l'assemblée publique en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Ville-Marie, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Ville-Marie;
- 2- de remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125 RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Un débat s'engage.

À 21 h 59, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 24 août 2021, à 9 h 30.

À 10 h 40, le mardi 24 août 2021, le conseil reprend l'étude du point 43.01.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Hadrien Parizeau
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

43.01 1217252004

Règlement P-20-041-2

À 10 h 43, le mardi 24 août 2021, le conseil reprend l'étude du point 7.11 sous la présidence de Mme Suzie Miron

CM21 0992

Dépôt d'un document intitulé « État des finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « État des finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 », et le conseil en prend acte.

À 10 h 43, le mardi 24 août 2021, le conseil reprend l'étude du point 7.11 sous la présidence de Mme Suzie Miron

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du document intitulé « État des finances de la Ville de Montréal - Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 » pour une période de 60 minutes, et qu'il désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le directeur du Service des finances et trésorier disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son document, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 30 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 15 minutes
- Ensemble Montréal – 11 minutes
- Autres élu.e.s (Indépendants) – 4 minutes

À 10 h 46, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 46, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au directeur du Service des finances et trésorier, M. Yves Courchesne, et ses collaboratrices : Mme Francine Laverdière, Mme Stéphanie Rault, Mme Catherine Roch-Hansen et Mme Marie-Hélène Demers. Mme Barbe invite le directeur du Service des finances et trésorier à commencer sa présentation.

À 11 h 35, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. La conseillère Manon Barbe indique que le comité plénier a siégé durant 48 minutes, quatre membres ont pris la parole pour un total de 14 questions, les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement; elle remercie tous les membres qui sont intervenus et plus particulièrement l'équipe du Service des finances.

La présidente du conseil remercie Mme Barbe d'avoir présidé ce comité plénier.

Un débat s'engage.

À 11 h 36, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi prend la parole et soulève une question de privilège à l'égard de la réponse du conseiller Robert Beaudry à la question 50 lors de la période de questions des citoyens.

La présidente du conseil rappelle les règles de procédure et de régie interne du déroulement du conseil virtuel et souligne qu'une demande de question de privilège doit se faire via le clavardage pour ne pas interrompre les interventions des membres. Elle poursuit et questionne la pertinence de la question de privilège de la conseillère Rossi, étant donné que la réponse ne lui était pas adressée. La présidente du conseil conclut en ne reconnaissant pas cette question de privilège.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole pour exprimer son appui à la question de privilège de la conseillère Rossi. Elle demande à la présidente du conseil de reconsidérer sa décision.

La présidente du conseil confirme qu'elle maintient sa décision et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et réitère les situations qui justifient une question de privilège.

La présidente du conseil fait la lecture de l'article 41 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). Elle clôt le débat et invite les membres du conseil à poursuivre les travaux dans la collégialité.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole au conseiller Alan DeSousa, au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et à la conseillère Sophie Mauzerolle, qui prennent à tour de rôle la parole pour intervenir sur le point 7.11. La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions.

À 12 h 04, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare le point 7.11 déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0993

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est » à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard du 1^{er} mars 2021, par sa résolution CA21 13 0043 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 13 0044 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard à sa séance du 1^{er} mars 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 15 au 29 mars 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 9 mars 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Jean-Talon Est ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1194871020

Règlement 04-047-226

CM21 0994

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX » à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord le 10 mai 2021, par sa résolution CA21 10 131 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 10 131 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à sa séance du 10 mai 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 21 jours, soit du 13 mai 2021 au 2 juin 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 12 mai 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1390;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1218303001

Règlement 04-047-227

CM21 0995

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » par la création d'un nouveau secteur de densité (14-18) afin d'augmenter la hauteur dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-06 - site de l'ancien hôpital Grace Dart

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » par la création d'un nouveau secteur de densité (14-18) afin d'augmenter la hauteur dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-06 - site de l'ancien hôpital Grace Dart à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve le 7 juin 2021, par sa résolution CA21 27 0162 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 27 0162 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 7 juin 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 23 juin 2021 au 7 juillet 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 8 juin 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » par la création d'un nouveau secteur de densité (14-18) afin d'augmenter la hauteur dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-06 - site de l'ancien hôpital Grace Dart.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1215378004

Règlement 04-047-228

CM21 0996

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'augmenter les hauteurs et la densité permises aux abords de la station de métro Préfontaine

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'augmenter les hauteurs et la densité permises aux abords de la station de métro Préfontaine à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve le 7 juin 2021, par sa résolution CA21 27 0163 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 27 0163 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 7 juin 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 23 juin 2021 au 7 juillet 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 8 juin 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'augmenter les hauteurs et la densité permises aux abords de la station de métro Préfontaine.

Adopté à l'unanimité.

44.04 1219037001

Règlement 04-047-229

CM21 0997

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'augmenter les hauteurs permises dans le secteur Bennett-Letourneux

Le conseiller et maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve Pierre Lessard-Blais déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) » afin d'augmenter les hauteurs permises dans le secteur Bennett-Letourneux, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve le 5 juillet 2021, par sa résolution CA21 27 0206 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 27 0206 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 5 juillet 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 22 juillet 2021 au 5 août 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 6 juillet 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'augmenter les hauteurs permises dans le secteur Bennett-Letourneux.

Adopté à l'unanimité.

44.05 1219037002

Règlement 04-047-230

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 août 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 août 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Éric Alan Caldwell.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RÉFÉRER LE POINT 65.01 À LA COMMISSION SUR LE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS POUR ÉTUDE :

Mme Valérie Plante.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et déclare la séance ouverte.

À 13 h 32, le conseil reprend l'étude des points 46.01 à 46.05..

CM21 0998

Renommer « bibliothèque Réjean-Ducharme » la bibliothèque Georges-Vanier située au 2450, rue Workman (à l'angle de la rue Vinet), dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « bibliothèque Réjean-Ducharme » la bibliothèque Georges-Vanier située au 2450, rue Workman (à l'angle de la rue Vinet), dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521006

CM21 0999

Renommer « parc Warren-Allmand » le parc Somerled, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand
M. Lionel Perez
M. Alex Norris
Mme Mary Deros
Mme Sue Montgomery
M. Alan DeSousa
Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de renommer « parc Warren-Allmand » le parc actuellement connu sous le nom de « parc Somerled », situé au nord de l'avenue Somerled, entre les avenues Hingston et de Hampton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué du lot numéro 2 603 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une lettre de la St. Patrick's Society of Montreal, datée du 19 août 2021.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 32, le conseil reprend l'étude du point 46.02.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, confirme aux membres du conseil Mary Deros, Sue Montgomery, Madga Popeanu, Marvin Rotrand, Lionel Perez et Alex Norris, qui ont demandé à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeurs lors de leurs interventions respectives en hommage à feu Warren-Allmand, que cela sera fait.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1214521004

CM21 1000

Nommer la place des Débardeurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « place des Débardeurs », la portion réaménagée de la rue du Séminaire située entre la rue Olier et le canal de Lachine et constituée d'une partie du lot 2 160 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1214521006

CM21 1001

Renommer « place Andrée-Lachapelle » une partie de l'avenue Fairmount Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1406;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « place Andrée-Lachapelle » la partie de l'avenue Fairmount Est aménagée en place publique entre les deux parties de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et correspondant à une partie du lot numéro 2 336 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1214521009

CM21 1002

Nommer « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » la nouvelle bibliothèque qui desservira les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade » la nouvelle bibliothèque qui sera construite à l'intérieur du quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Oscar et la rue J.-J.-Gagnier, à la limite des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1214521008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.06 à 46.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1003

Nommer « place Monique-Mercure » la nouvelle place publique aménagée dans l'emprise de l'avenue Champagneur, au sud de l'avenue Bernard, et de confirmer le nom du parc Irma-LeVasseur pour l'ensemble du lot numéro 6 050 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « place Monique-Mercure » la nouvelle place publique aménagée dans l'emprise de l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Bernard et de confirmer le nom du parc Irma-LeVasseur pour l'ensemble du lot 6 050 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1214521013

CM21 1004

Renommer « parc du Molise » le parc de la Molise, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc du Molise » le parc de la Molise situé entre l'avenue Samuel-Morse et la rue Rosario-Bayeur, à l'est de l'avenue Rita-Levi-Montalcini, et formé du lot 1 617 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

46.07 1219026010

CM21 1005

Nommer le centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que plusieurs de ses espaces intérieurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1411;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer le centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que les espaces intérieurs que sont la salle Charles-Daudelin, la salle Marie-Paule-Levaque, la salle d'art Marcelle-Ferron, la salle Thérèse-Racicot, la salle du Docteur-Robert-Laurin, l'Agora et la Ruhe.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.08 1214521007

CM21 1006

Renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre la rue Sainte-Anne et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre la rue Sainte-Anne et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.09 1219026007

CM21 1007

Renommer « impasse Evans » la rue Evans-Court, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « impasse Evans » la rue Evans-Court, qui est constituée du lot numéro 1 288 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.10 1214521011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.11 et 46.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1008

Nommer plusieurs voies et espaces publics réaménagés à la suite des transformations liées aux travaux de l'échangeur Turcot et de ses abords, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1413;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer « allée des Tanneries » l'allée publique située entre la rue Saint-Rémi et le parc Émile-Berliner et constituée des lots 4 145 335 et 4 140 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de nommer « parc Gabriel-Lenoir-dit-Rolland » le parc situé au nord de la rue Cazalais et constitué du lot 4 140 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et des autres lots contigus appartenant à la Ville entre les rues Desnoyers, Cazalais et Saint-Rémi et la route 136;

- 3- de nommer « boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue » le prolongement du boulevard du même nom entre le corridor ferroviaire et la rue Notre-Dame Ouest;
- 4- de nommer « voie de l'Escarpement » la voie de desserte située au sud et parallèle à l'autoroute du Souvenir (A-20);
- 5- de nommer « voie du Petit-Talus » et « voie du Grand-Talus » les voies de desserte situées respectivement à l'ouest et à l'est du boulevard Angrignon et reliant la rue Notre-Dame Ouest à la voie de l'Escarpement, le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.11 1204521013

CM21 1009

Nommer la « promenade Camille-Laurin » dans l'arrondissement d'Outremont dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « promenade Camille-Laurin » la nouvelle promenade piétonne située dans l'emprise de l'ancienne voie ferroviaire et reliant la place Alice-Girard au parc Pierre-Dansereau, dans le cadre de la mise en œuvre du projet MIL Montréal. La promenade traverse les lots 5 273 840, 5 273 843 et 5 273 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

46.12 1219026006

CM21 1010

De procéder à la désignation de M^e Domenico Zambito à titre de greffier-adjoint de la Ville et chef de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections au Service du greffe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juillet 2021 par sa résolution CE21 1230;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Dominic Perri
M. Michel Bissonnet
M. Richard Deschamps
M. Giovanni Rapanà
M. Lionel Perez

Et résolu :

de désigner M^e Domenico Zambito pour agir à titre de greffier-adjoint de la Ville et chef de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections au Service du greffe.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole aux conseillers Dominic Perri, Michel Bissonnet, Richard Deschamps, Giovanni Rapanà et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez qui, à tour de rôle, expriment leur satisfaction à la nomination de M^e Zambito et reconnaissent qu'il a toutes les qualifications requises pour ce poste. Ils demandent à la présidente du conseil à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeurs à la résolution.

La présidente du conseil confirme que les noms des conseillers et du chef de l'opposition officielle seront ajoutés à titre d'appuyeurs.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1210132004

CM21 1011

Nomination de membre au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer Christina Nancy Eyangos à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2024, en remplacement de Darly Joseph;
- 2 - de remercier Darly Joseph pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217721004

CM21 1012

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer M. Estenssoro Alvarez à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2024, en remplacement de Mme Sherlyne Duverneau;

2 - de remercier Mme Sherlyne Duverneau pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1217181005

CM21 1013

Nominations au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1377;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Layla Belmahi comme vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de deux ans, de août 2021 à août 2023, en remplacement de Mme Angela Sierra;
- 2- de nommer Mme Myriam Brouard comme membre du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de août 2021 à août 2024, en remplacement de Mme Idil Issa;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1218215002

CM21 1014

Renouvellement de mandats au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat des personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- M. Jonathan Cha, urbanologue, architecte paysagiste et expert en patrimoine, pour un second mandat de trois ans à compter du 2 juin 2021;

- Mme Maryse Laberge, architecte, pour un second mandat de trois ans à compter du 17 octobre 2021;
- M. Mario Brodeur, architecte et consultant en patrimoine, pour un second mandat de trois ans à compter du 17 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1210132005

CM21 1015

Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal d'inviter les dirigeants de la STM en séance plénière portant sur le projet de prolongement de la ligne bleue du métro

Attendu que le projet de prolongement de la ligne bleue du métro sur 5,8 kilomètres jusqu'à Anjou est attendu depuis plus de 40 ans par les résidents de l'Est de Montréal;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) agit à titre de gestionnaire et maître d'œuvre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro;

Attendu que La Presse révélait en mai dernier que chaque mois de retard dans le projet de prolongement de la ligne bleue du métro coûte en moyenne 15 millions de dollars de plus aux contribuables;

Attendu que le dépôt du dossier d'affaires et le lancement de la construction des nouvelles infrastructures, tunnels et édicules devaient avoir lieu au début de 2021, pour une inauguration du tronçon en 2026;

Attendu que la STM n'a toujours pas complété l'acquisition de l'ensemble des terrains le long du tracé du projet, acquisition qui devait être finalisée au printemps 2020;

Attendu qu'outre les travaux préparatoires de relocalisation des services souterrains dans le secteur Lacordaire, fermant complètement la circulation, aucuns travaux majeurs n'ont à ce jour débuté et l'inauguration a été repoussée;

Attendu que plusieurs commerçants de la rue Jean-Talon subissent les contrecoups de ces travaux;

Attendu que les élus de Saint-Léonard et ceux des arrondissements touchés par le projet détiennent peu d'informations sur l'évolution du projet de prolongement de la ligne bleue du métro;

Attendu qu'en avril dernier, devant l'augmentation démesurée des coûts liés au projet de prolongement de la ligne bleue, le gouvernement du Québec a repris le dossier en créant un groupe d'action ayant pour mandat de déterminer la meilleure stratégie pour réaliser le projet dans les temps et en respectant le budget;

Attendu que ce groupe d'action composé notamment d'experts de la STM et de la Ville de Montréal, a soumis à la fin juin un rapport d'optimisation du projet de prolongement de la ligne bleue évoquant diverses mesures pour réduire l'impact financier telles que le déplacement du terminus Anjou, la suppression d'édicules secondaires, la réduction du nombre d'ascenseurs et la suppression de la station Viau;

Attendu que la STM a l'habitude de répondre aux questions des élus et membres de différentes commissions permanentes dont la Commission sur les finances et l'administration et la Commission de la sécurité publique;

Attendu que l'absence d'informations sur l'évolution du projet de prolongement de la ligne bleue du métro retarde le démarrage de projets d'envergure comme celui de la revitalisation de la rue Jean-Talon;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dominic Perri
Mme Karine Boivin-Roy

que le conseil municipal convoque en séance plénière le directeur général de la STM, le directeur exécutif Ingénierie, Infrastructures et Projets Majeurs de la STM ainsi que la Directrice de projet principale de la STM lors de sa prochaine séance afin qu'ils présentent aux élus une mise à jour sur le projet de prolongement de la ligne bleue du métro, en y incluant l'échéancier, le budget mis à jour ainsi que les derniers développements.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Alan DeSousa pour la présentation de la motion. Ce dernier, avec l'accord de la présidente du conseil, cède la parole au conseiller Dominic Perri afin qu'il débute la présentation de la motion.

D'entrée de jeu, M. Perri exprime les préoccupations de commerçants des Galeries d'Anjou. Il aborde également plusieurs autres aspects du projet dont notamment la problématique de l'explosion des coûts.

La présidente du conseil le remercie pour ce début de présentation et cède à nouveau la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa présente plus amplement la motion et explique entre autres l'importance de cette demande afin que les décideurs puissent soumettre aux membres du conseil l'état de situation concernant l'échéancier, les finances et les enjeux pour la réalisation de ce projet majeur.

La présidente du conseil demande au conseiller DeSousa de retirer l'expression « show de boucane » utilisée durant son intervention.

Le conseiller DeSousa acquiesce et remplace l'expression citée par « geste fictif ».

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de référer le point 65.01 à la Commission sur le transport et les travaux publics, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la motion de référer le point 65.01 à la Commission sur le transport et les travaux publics.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Alan DeSousa.

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de leader de la majorité, M. Limoges, et du conseiller Caldwell de référer le point 65.01 à la Commission sur le transport et les travaux publics.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Mauzerolle, Parenteau, Limoges, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps et Zarac (35)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, Parizeau, DeSousa, Rotrand, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Gosselin (26)

Résultat : En faveur : 35
Contre : 26

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare le point 65.01 référé à la Commission sur le transport et les travaux publics à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Point 65.02

Motion de l'opposition officielle pour bannir l'utilisation du glyphosate sur le territoire de la Ville de Montréal

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, retire le point 65.02 à la suite de la volonté de l'Administration d'aller de l'avant pour réglementer l'utilisation de certains pesticides, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM21 1016

Motion non partisane pour la recherche de solutions pour que l'environnement média demeure dynamique et diversifié à Montréal

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand, dépose une nouvelle version du point 65.03, travaillée en collaboration avec la conseillère Émilie Thuillier, responsable du dossier de la démocratie et transparence, des communications et de l'expérience citoyenne et du patrimoine pour l'Administration. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la santé des médias d'information est le fondement d'une démocratie fonctionnelle et d'une société civile engagée;

Attendu qu'une grande diversité des sources de médias d'information locaux et nationaux permettent à la population de se forger une opinion éclairée et de faire avancer des débats de société, tout en luttant contre la désinformation;

Attendu que grâce au travail d'enquête des médias d'information, la population a la chance de recevoir de l'information de qualité, en temps réel, au sujet du travail des élu-es, ce qui favorise la reddition de compte et la transparence;

Attendu que l'environnement des médias d'information canadiens est en difficulté, que plusieurs médias ferment et que des milliers d'emplois disparaissent, ce qui réduit la diversité des sources d'information et prive les Canadiens de renseignements essentiels au sujet des activités de leurs gouvernements locaux, provinciaux et du gouvernement fédéral tout en réduisant leur capacité à tenir leurs élus responsables;

Attendu que le déclin des sources de revenus traditionnelles entrave la capacité des médias à se financer;

Attendu que malgré la disponibilité d'aide financière du gouvernement du Canada pour conserver des emplois dans les médias canadiens, la fermeture de médias locaux et indépendants au Canada s'est accélérée en 2021;

Attendu que la fermeture de Huffpost Canada et Huffpost Québec le 9 mars 2021 a réduit encore davantage le nombre de médias indépendants accessibles aux Canadiens;

Attendu que le 22 mai 2019, le maire de New York, Bill Di Blasio, a signé un décret pour demander à tous les organismes municipaux de consacrer au moins 50 % de leur budget annuel de publicité imprimée et numérique à des médias communautaires et ethniques à compter de l'exercice 2020;

Attendu que, selon un rapport du Center for Community Media de la Craig Newmark Graduate School of Journalism de la City University of New York, le changement de politique de la ville de New York a permis à plus de 220 organismes de presse de recevoir, au cours de la première année du programme, des demandes de publication d'annonces d'une valeur totale de près de 10 millions de dollars américains de la part de 51 organismes et services de la ville, ce dont les New-Yorkais qui ne consomment pas les nouvelles de langue anglaise des gros quotidiens et des stations de télévision et de radio commerciales de la ville ont particulièrement bénéficié;

Attendu que lors de sa réunion du 8 avril 2021, le conseil municipal de la ville de Toronto a déclaré que l'existence de médias vivants et diversifiés constitue un élément fondamental d'une saine démocratie et joue un rôle essentiel pour lutter contre la désinformation;

Attendu que le conseil municipal de la ville de Toronto a accepté de défendre les intérêts du gouvernement fédéral et du gouvernement ontarien, tout en cherchant des solutions locales pour assurer l'existence d'un écosystème de médias de nouvelles sain pour servir tous les Canadiens;

Attendu que la COVID a rendu la situation financière de nombreux médias de faible envergure de la région métropolitaine de Montréal encore plus difficile et que le changement de politique publicitaire de Montréal exacerbe cette situation;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Giovanni Rapanà
Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal déclare que l'existence de médias d'information sains et diversifiés est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie dans notre ville;
- 2- que la Ville de Montréal reconnaisse le rôle essentiel des médias locaux et ethniques, qui offrent un regard différent sur la vie de quartier et qui rejoignent souvent un auditoire différent de celui des médias de plus grande envergure;
- 3- que la Ville de Montréal, à l'instar de plusieurs villes dont Toronto et New York ainsi que des gouvernements du Québec et fédéral, étudie les différentes façons de soutenir les différents médias pour assurer leur survie à long terme;
- 4- que le conseil municipal souligne auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, l'importance du journalisme local et la nécessité d'assurer l'existence d'un écosystème de médias de nouvelles sains et indépendant;
- 5- que les services de la ville soient mandatés pour élaborer une stratégie visant à mieux tirer parti de la pénétration de marché des médias ethniques pour permettre à celle-ci de rejoindre un public plus large;
- 6- que les élus-es du conseil municipal réitèrent l'importance du journalisme de qualité dans la recherche de la vérité et la transparence du pouvoir public.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et présente la motion. Il fait référence notamment à la motion présentée à l'assemblée du conseil municipal du mois de juin dont le texte a fait l'objet de modifications afin d'en arriver à une version consensuelle, ainsi qu'à la Déclaration présentée par l'Administration en juin qui a suscité un long débat lors de son étude. M. Rotrand met en lumière tout le contexte de la COVID-19 et des ses impacts qui ont occasionné entre autres, des pertes de revenus importantes pour de nombreux médias. Il dépose des documents en appui à la motion dont une lettre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec portant sur la diversité et le dynamisme des médias locaux et régionaux et un communiqué de la Ville de New York. Pour terminer, M. Rotrand invite les membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier.

La leader adjointe de la majorité prend la parole et remercie le conseiller Marvin Rotrand pour avoir accepté quelques modifications au texte de la motion initiale. Mme Thuillier poursuit et indique que cette motion a pour objectif un environnement médiatique à Montréal qui soit diversifié; elle explique qu'une diversification des sources médiatiques est garante d'une meilleure démocratie. Elle mentionne notamment que les médias locaux ont su traverser la période de la pandémie en raison de leur proximité avec les citoyens et rappelle l'importance de les soutenir. En conclusion, la leader adjointe de la majorité invite les membres à voter unanimement en faveur de la motion.

j

La présidente du conseil remercie la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM21 1017

Motion non partisane visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence visant les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal

Attendu que, le 16 juin 2020, le conseil municipal de Montréal a adopté à l'unanimité une motion visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés contre les membres des diverses communautés asiatiques, telles que les personnes d'origine cambodgienne, chinoise, coréenne, japonaise, philippine et vietnamienne;

Attendu que, par l'adoption unanime de cette motion, le conseil municipal s'est engagé à assurer à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais de diverses origines asiatiques la sécurité et la protection efficace contre la haine, la discrimination et la violence sur tout le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que, par l'intermédiaire de cette motion, le conseil municipal appelle la population montréalaise à soutenir ses engagements envers les personnes de diverses origines asiatiques en adoptant une attitude de coopération, d'ouverture, de solidarité et de respect de la dignité et des droits des personnes de toutes les origines;

Attendu que dans le cadre des initiatives du SPVM pour lutter contre les crimes haineux, le Module des incidents et des crimes haineux (MICH) du SPVM a augmenté sa présence et multiplié ses contacts multilingues avec les commerçants et les communautés d'origine asiatique pour les sensibiliser à l'importance de dénoncer les incidents haineux et pour accompagner les victimes et leurs familles;

Attendu que, comme l'a indiqué le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) les dénonciations d'actes de haine, de discrimination et de violence à l'endroit des Montréalaises et des Montréalais de diverses origines asiatiques ont augmenté à Montréal;

Attendu que ces actes constituent encore aujourd'hui des menaces à la sécurité, à la liberté et à la dignité de ces Montréalaises et Montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal a reconnu l'existence du racisme et des discriminations systémiques et mis en place un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques;

Attendu qu'en réponse à la hausse d'incidents haineux envers les sino-montréalais et les actes de vandalisme dans les commerces du Quartier chinois, la Ville de Montréal a organisé « Dialogue avec le Quartier chinois » une série de rencontres et d'échanges sur le vivre-ensemble, la diversité et la lutte au racisme afin de créer des ponts interculturels entre les Montréalais.es et les Sino-Montréalais.es;

Attendu que la Ville doit continuer de déployer des mesures concrètes pour protéger les Montréalaises et les Montréalais de diverses origines asiatiques contre les actes de haine, de discrimination et de violence;

Attendu que la haine, la violence et le racisme n'ont pas leur place dans une ville aussi internationale, multiethnique et pluraliste que Montréal;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais de diverses origines asiatiques, notamment ceux et celles qui s'expriment en anglais, sont encore sous-représentés et que la Ville de Montréal redouble d'efforts pour améliorer la représentativité et l'inclusion des Montréalaises et Montréalais issus de la diversité au sein de la fonction publique et dans les instances décisionnelles et consultatives telles que les conseils d'administration et les comités consultatifs de la Ville;

Attendu que la Ville de Montréal doit continuer d'agir pour la création et la promotion d'un climat social favorable aux relations interculturelles harmonieuses et à la réduction des actes de haine, de discrimination et de violence, notamment en soulignant officiellement le Mois du Patrimoine asiatique chaque année;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Giovanni Rapanà
M. Lionel Perez
Mme Cathy Wong
Mme Mary Deros
M. Robert Beaudry
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- que, en collaboration avec le Module Incidents et Crimes Haineux (MICH) du SPVM, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS) accélère le travail entourant la recommandation numéro 24 du rapport de l'OCPM pour mieux documenter et informer les Montréalaises et les Montréalais sur les processus et ressources en lien avec les crimes et incidents haineux, et que le BRDS collabore avec la Société de transport de Montréal pour prendre des mesures semblables;
- 2- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal et à la Société de transport de Montréal de prendre, sans délai, des mesures concrètes d'information et de prévention au sujet des actes de haine, de discrimination et de violence visant les Montréalaises et les Montréalais de diverses origines asiatiques sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 3- que le conseil municipal demande au bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et au Conseil interculturel de Montréal d'entreprendre en collaboration sans délai une consultation avec les Montréalaises et les Montréalais de diverses origines asiatiques afin de produire rapidement un plan d'action pour lutter contre le racisme anti-asiatique, lequel devra comprendre des moyens concrets afin d'assurer la représentation équitable et la participation pleine et entière de ces personnes à toutes les instances décisionnelles et consultatives de la Ville;
- 4- que le conseil municipal s'engage à célébrer annuellement et officiellement le Mois du patrimoine asiatique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la motion. Il souligne notamment le travail de collaboration qui a mené à l'élaboration de cette motion consensuelle qui est appuyée par des membres de toutes les formations politiques. M. Rotrand mentionne qu'une motion concernant le même sujet a été adoptée à l'assemblée du mois de juin 2020 et que le contenu demeure encore d'actualité. Il indique qu'il est important pour une ville cosmopolite et multiraciale comme Montréal, que le Service de police puisse compter sur une équipe comme le Module des incidents et des crimes haineux (MICH) doté des ressources nécessaires afin de mieux protéger les Montréalaises et les Montréalais. Pour terminer, le conseiller Rotrand remercie la conseillère Cathy Wong pour sa participation à l'élaboration de la motion et souhaite que son adoption apportera des résultats positifs.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand et cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

La conseillère Cathy Wong prend la parole et joint à sa voix à la motion. Elle remercie le conseiller Rotrand ainsi que les organismes pour leur collaboration à la rédaction de la motion. Mme Wong poursuit et indique entre autres que la dernière année fût particulièrement difficile pour la communauté asiatique, victime de plusieurs attaques racistes envers des biens, des symboles ou des institutions considérés comme des lieux sacrés ce qui a eu pour conséquence de créer un sentiment de peur et d'insécurité. De plus, elle dénonce les amalgames entre le virus de la COVID-19 et la communauté chinoise. Mme Wong se réjouit de la création du Bureau de la commissaire de la lutte au racisme afin de traiter de ces enjeux. En conclusion, Mme Wong rappelle l'importance de soutenir l'ensemble des communautés touchées par la montée du racisme et de poursuivre le travail amorcé afin de faire de Montréal une ville encore plus inclusive et sécuritaire.

La présidente du conseil remercie la conseillère Cathy Wong pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Mary Deros, au conseiller Robert Beaudry et au conseiller Dimitrios (Jim) Beis qui souhaitent ajouter leurs noms à la liste des appuyeurs de la motion.

Puis, elle cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand, en droit de réplique, remercie l'ex-conseiller Christian Arseneault pour son implication dans la rédaction de la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM21 1018

Ajout - Motion de l'opposition officielle pour prioriser la création de maisons d'hébergement de 2^e étape à Montréal dans un contexte de féminicides majeurs

Le conseiller Luis Miranda déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Avant présentation, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose une nouvelle version du point 65.05, travaillée en collaboration avec le conseiller Robert Beaudry, responsable de la planification immobilière et de l'habitation pour l'Administration. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que les Nations Unies ont qualifié la violence perpétrée contre les femmes et les filles durant la crise sanitaire de la COVID-19 de « pandémie de l'ombre » et que plusieurs organismes au Québec ont rapporté que les victimes de violence conjugale ont subi des violences plus sévères et plus fréquentes durant le confinement;

Attendu qu'au Québec, on compte en moyenne dix homicides conjugaux par année, que les femmes sont largement surreprésentées parmi les victimes et que cette situation s'est aggravée en contexte de pandémie COVID-19;

Attendu que depuis le début de l'année 2021, 14 féminicides ont été perpétrés, que parmi les victimes, 7 femmes sont décédées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, que 4 de ces féminicides ont eu lieu à Montréal et qu'une femme lutte présentement pour sa vie à Montréal depuis près d'une semaine;

Attendu que selon le rapport *Agir ensemble pour sauver des vies*, du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner, dans les situations de violence conjugale, le risque d'homicide est le plus élevé au moment de la séparation et dans les 12 mois qui suivent;

Attendu qu'une maison d'hébergement de 2^e étape permet de répondre aux besoins des familles victimes de violence conjugale post séparation durant un an suite à une évaluation du risque de blessure grave ou d'homicide;

Attendu que les maisons membres de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape ont hébergé l'an dernier 503 femmes et enfants dans un parc de 118 logements et 27 chambres;

Attendu que selon les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2 531 femmes victimes de violence conjugale ont été hébergées en maisons d'hébergement d'urgence entre 2019 et 2020;

Attendu que suite à un séjour en maison d'hébergement d'urgence, 8 % des femmes et enfants victimes de violence conjugale ont besoin de poursuivre leur séjour en maison d'hébergement de 2^e étape afin de se mettre en sécurité suite à l'évaluation de la dangerosité de l'ex-conjoint;

Attendu qu'il y a présentement 6 maisons d'hébergement de 2^e étape à Montréal pour un total de 63 unités de logements et que ces maisons ont un taux de refus de demandes admissibles de 75 % en raison du manque de places;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un comité interministériel en violence conjugale sur lequel l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape siège et que ce comité a annoncé, en mai 2021, son désir d'accélérer les projets de nouvelles maisons d'hébergement de 2^e étape sur l'ensemble du territoire québécois;

Attendu que l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape développe actuellement 5 projets de maisons d'hébergement de 2^e étape à Montréal comportant une cinquantaine d'unités, alors que les besoins sont identifiés à 200;

Attendu que des offres d'achat ont été acceptées en vue de certains de ces nouveaux projets à Montréal, que des plans sont suffisamment avancés afin de débiter la construction de ceux-ci et que les projets sont en attente de réponses de la Ville de Montréal;

Attendu que le 13 août dernier, le gouvernement fédéral a annoncé une enveloppe de 46,3 M\$ destinée à Montréal pour la seconde phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) qui, dans ses critères d'admissibilité, priorise les clientèles vulnérables dont les femmes et enfants victimes de violence conjugale ou familiale;

Attendu qu'à la séance du conseil municipal de mars 2021, les élus montréalais ont adopté à l'unanimité une motion de l'Opposition officielle pour bonifier le soutien aux victimes de violence conjugale;

Attendu qu'à la séance du conseil municipal de mars 2021, les élu.es ont également adopté la Déclaration visant à lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales;

Attendu que la Ville de Montréal soumettra des projets dans le cadre de la phase 2 du volet grandes villes de l'ICRL et que 25% de l'enveloppe budgétaire reliée à ce programme devra être réservée à des projets destinés aux femmes;

Attendu que la Ville de Montréal fait de l'habitation une priorité;

Attendu que depuis deux décennies, la Ville a accueilli et soutenu plusieurs projets de maisons d'hébergement de 2^e étape grâce au programme de construction de logement social et communautaire AccèsLogis et qu'ainsi 5 maisons membres de l'Alliance des Maisons d'hébergement de 2^e étape, et 3 autres maisons ont pu développer des logements dans ce cadre;

Attendu que le Service de l'habitation maintient des échanges en continu avec les représentantes de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape et leurs membres, dans une perspective de soutien aux projets;

Attendu qu'en juillet 2021, la Ville de Montréal, Centraide du Grand Montréal et la Fondation du Grand Montréal ont appuyé la réalisation du projet « Expérimentation et déploiement de cellules de crise en prévention des homicides en contexte conjugal à Montréal », une initiative portée par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par Mme Christine Black
M. Robert Beaudry
Mme Nathalie Goulet
Mme Mary Deros
Mme Lise Zarac
Mme Giuliana Fumagalli
M. Richard Deschamps
M. Michel Bissonnet
Mme Manon Barbe
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Abdelhaq Sari
Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - renforce son engagement à prioriser les projets de maisons d'hébergement de 2^e étape pour les projets soumis, dans le cadre de la phase 2 de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2 - réitère son offre d'aide à la démarche de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape et de ses membres qui procèdent actuellement à la recherche d'emplacements pour réaliser des projets additionnels;
- 3 - salue l'investissement majeur en logement social pour les populations vulnérables dans le cadre de la 2^e phase de l'ICRL puisque les besoins sont très grands à Montréal, et qu'elle invite le gouvernement du Québec à augmenter les sommes investies dans le programme AccèsLogis afin de développer davantage de logements sociaux; une clé importante pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, pour la présentation de la motion.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et présente la motion. En débutant, Mme Boivin-Roy remercie l'Administration et tous les membres du conseil d'avoir acquiescé à ce que cette motion soit ajoutée à l'ordre du jour et souligne l'urgence de trouver des solutions pour aider les femmes victimes de violence conjugale, puisque ce problème a pris une ampleur démesurée durant la pandémie. La leader de l'opposition officielle poursuit en insistant sur l'urgence de la situation étant donné que ces personnes vulnérables sont souvent dans une situation précaire qui nécessite toute l'aide possible. Elle déplore les 14 féminicides qui ont eu lieu durant les huit premiers mois de l'année 2021, comparativement à la moyenne des années précédentes et insiste pour que la Ville de Montréal joue un rôle majeur pour soutenir les victimes de cette pandémie de l'ombre; par exemple, en offrant les ressources nécessaires et en priorisant les maisons d'hébergement de 2^e étape afin d'augmenter le nombre d'espace et diminuer le nombre de refus pour venir en aide aux victimes dans leurs démarches à se libérer de cette situation. Elle termine en réitérant ses remerciements à l'Administration et aux membres du conseil d'avoir accepté l'ajout de la motion.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour sa présentation et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry prend la parole et remercie la leader de l'opposition officielle d'avoir accepté les amendements portés à la motion avec la collaboration de la conseillère Nathalie Goulet, responsable du dossier de la violence conjugale afin d'en arriver à une version consensuelle. Le conseiller Beaudry exprime notamment la fierté de l'Administré dans sa lutte engagée dans ce dossier qui est une source de préoccupation constante avec l'augmentation alarmante du nombre de féminicides depuis la pandémie de la COVID-19. À cet effet, l'Administration intensifie ses actions en rencontrant les organismes pour discuter des moyens de soutien à court terme pour le déploiement de cellules de crise et elle agit concrètement afin de répondre aux demandes des organismes sur le terrain. Il souligne la volonté du Service de police de la Ville de Montréal de mettre sur pied une section spécialisée en violence conjugale pour accompagner les victimes dans leurs démarches et ainsi prévenir les féminicides dans un contexte mieux adapté pour les victimes et une surveillance accrue des contrevenants. En conclusion, M. Beaudry insiste sur le développement de logements sociaux qui constitue la clé pour aider ces femmes à sortir de leurs milieux de violence et assure que la Ville de Montréal continuera à investir dans ces projets de développement; il invite les deux autres paliers de gouvernement à faire de même.

La présidente du conseil remercie le conseiller Beaudry pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillère Mary Deros, Lise Zarac, Giuliana Fumagalli, Manon Barbe, André Héneault et Chantal Rossi ainsi qu'aux conseillers Richard Deschamps, Michel Bissonnet, Benoit Langevin et Abdelhaq Sari. Ces conseillères et conseillers prennent à tour de rôle la parole pour déplorer ces tragédies dont deux sont survenues dans les arrondissements de LaSalle et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de l'importance de ces logements d'hébergement pour aider et soutenir les victimes de violence conjugale car ce problème est l'affaire de tous. Ils demandent également à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeur.e.s à la motion.

La présidente du conseil remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions, et confirme que leurs noms seront ajoutés à titre d'appuyeur.e.s à la motion. Elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souligne le départ à la retraite de Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice au Service du greffe et lui souhaite une bonne retraite. Elle souligne aussi le pavoisement du magnifique drapeau paralympique sur le mât de courtoisie devant l'hôtel de ville, en soutien aux Jeux paralympiques d'été de Tokyo 2020 qui se dérouleront jusqu'au 5 septembre 2021. La présidente du conseil remercie le personnel du Bureau de la présidence du conseil et du Service du greffe, ainsi que les techniciens présents en soutien au bon déroulement des séances, et également les membres du conseil et les citoyens pour leur participation.

À 15 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE